

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1957 - 3 février 2006 - prix : 1 €

**Retrait des
CPE et CNE,
à bas la
précarité !**

p. 5



**Mittal-
Arcelor**



**Monopoly
sur le dos
du monde
du travail**

p. 3 et 13

**Le succès du Hamas en Palestine
La rançon de la
politique israélienne**

p. 16



Sommaire

Leur société

- p 4

■ Non au projet de loi contre l’immigration, non aux expulsions !
- P 5

■ Le Contrat Première Embauche
■ Les différents contrats de travail précaire
- p 6

■ Ile de la Réunion, épidémie de chikungunya
- p 7

■ La commémoration de l’abolition de l’esclavage
■ Les nostalgiques de la colonisation et l’article 4
- p 10

■ Les clubs de foot bientôt cotés en Bourse ?
- P 11

■ Baisse du chômage ?
■ Logement social et loi SRU

■ Négociations sur la fiscalité européenne

Tribune

- p 6

■ Le 7 février, une occasion de faire monter la colère

Dans le monde

- p 8

■ Afghanistan : un État sous perfusion... et occupation
■ Les Verts allemands au secours de la CIA

■ En Afrique, la tuberculose continue à décimer la populationp 9

■ Russie : boucherie dans les casernes

■ Polynésie : les dégâts des essais nucléaires français
- p 16

■ Palestine : Le succès du Hamas, rançon de la politique israélienne

Il y a 120 ans

- p 10

■ Janvier 1886, la grève des mineurs de Decazeville

Enseignement

- p12

■ De Robien recule, un peu, devant la montée du mécontentement
■ Deux exemples dans le 93

Dans les entreprises

- p 13

■ Mittal Steel - Arcelor ; Arcelor - Dunkerque
- p 14

■ SEB - Vosges ; Centre hospitalier de Calais ; Entremont (Ille et Vilaine)
- p 15

■ Le plan Ghosn à Renault
■ Renault - Le Plessis Robinson, - Flins ; Hispano Suiza à Villaroche.

■ À propos de l’amiante

• Prix de l’eau

La soif de profits des multinationales

Au moment où arrivent les factures d’eau avec des augmentations non négligeables (+ 5 % en Ile-de-France, + 6,14 % à Paris), *Que Choisir* ?, mensuel de l’Union fédérale des consommateurs, publie une enquête sur le prix de l’eau qui révèle l’ampleur des profits faits par les sociétés chargées de sa distribution.

Il s’agit de multinationales car 80 % de la distribution d’eau sont assurés par la Générale des Eaux, rebaptisée Véolia, par la Lyonnaise des Eaux, du groupe Suez, et dans une moindre mesure par la SAUR (Société d’aménagement urbain et rural), ancienne propriété de Bouygues qui en possède encore 15 %.

L’enquête, réalisée en étudiant les rapports annuels d’une trentaine de villes de taille différente, fait apparaître que « *les grosses agglomérations facturent l’eau à un tarif très excessif au regard des coûts réels* ». Ainsi, Strasbourg et Lyon facturent l’eau presque deux fois son

prix ; à Bordeaux, la Lyonnaise des Eaux aurait encaissé un trop perçu de 29,3 millions d’euros entre 1997 et 2003 ; mais la palme revient à l’Ile-de-France, où le Sedif, Syndicat des Eaux d’Ile-de-France, gestionnaire pour toutes les agglomérations, Paris excepté, a un contrat avec Véolia et facture l’eau deux fois et demie ce qu’elle coûte.

Normalement, le prix de l’eau devrait être moins élevé dans les grandes villes : vu le nombre de consommateurs, le coût des installations est amorti beaucoup plus vite ; l’auteur de l’enquête explique d’ailleurs que « *dans les grandes villes, il y a un habitant pour deux mètres de tuyau, contre un habitant pour vingt mètres dans les petites villes* ». Il nie que la pollution plus importante dans les grandes villes soit la cause de plus grandes dépenses d’assainissement, car l’usine coûte cher au début mais ces stations de traitement sont presque entièrement automatisées et le traitement ne représente que 5 % de la facture.

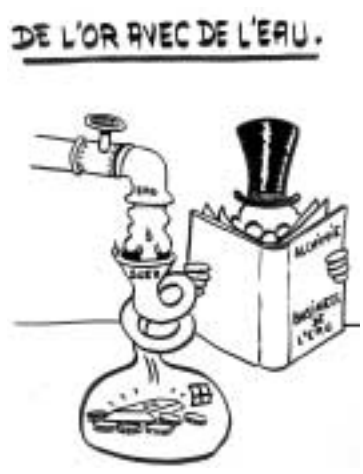
• Vigy (Moselle)

Pilule du lendemain, idées d’avant-hier

Une mère de famille de Vigy, en Moselle, a déposé plainte contre le pharmacien de la commune. Sa fille de 15 ans était venue à la pharmacie demander une « pilule du lendemain » et n’avait pas pu l’obtenir. Elle explique que sa fille étant revenue avec son ami, le pharmacien avait prétendu qu’il n’avait plus de pilule et que celle-ci était de toute façon payante, a-t-elle expliqué dans une interview au *Républicain lorrain*. Après quoi le pharmacien avait demandé au couple de jeunes de quitter les lieux, avant de faire finalement appel aux gendarmes, qui ont arrêté

les deux jeunes !

Pourtant, un décret de 2002 précise que les pharmaciens doivent fournir la contraception d’urgence, la « pilule du lendemain ». Elle est gratuite pour les mineures et le pharmacien doit, en plus de la délivrance de la pilule, fournir une information sur la contraception régulière, les maladies sexuellement transmissibles et orienter vers un centre de planification. Il est tenu également de remettre une brochure d’information. Il n’a absolument pas le droit de refuser la délivrance de la pilule du lendemain.



En fait, en Ile-de-France, le Sedif paie ses fournitures beaucoup trop cher : un branchement est facturé 2 500 euros alors que Nantes, par exemple, les paie 850 euros. Mais les entreprises chargées des travaux pour le Sedif sont, pour l’essentiel la Sade et la Setha, filiale de Véolia qui distribue l’eau. Comme l’indique *Que Choisir* ? « *le pactole se partage en famille, au sein du groupe Véolia* ».

Face aux trusts de l’eau, un certain nombre de municipalités essaient de renégocier avec

les sociétés de distribution des conditions moins défavorables ou disent envisager un retour aux régies municipales. Paris a ainsi pu maintenir le mètre cube d’eau à un prix moins élevé que dans d’autres grandes villes, en imposant aux distributeurs qu’ils réalisent cent millions d’euros d’investissements supplémentaires sans hausse de coût.

Mais il reste toutes les petites communes : selon *Que choisir* ?, le prix de l’eau y est plus proche de son prix de revient mais, en raison de l’amortissement des équipements, il égale ou excède parfois celui du mètre cube dans les grandes villes. Cela prouve qu’en dehors des surfacturations indues, le scandale est plus général : il consiste à soumettre la distribution de l’eau à la loi du profit au lieu d’en faire un service public également accessible à tous, sur tout le territoire.

Sylvie MARÉCHAL

La prochaine
réunion du

Cercle
Léon Trotsky
aura pour sujet
L'INDE
aujourd’hui

Vendredi
10 mars
à 20 h 30
Théâtre
de la Mutualité
24, rue Saint-Victor
Paris 5^e
Métro :
Maubert-Mutualité
Participation aux frais :
3 euros

LUTTE OUVRIÈRE
(Union Communiste (Trotskyste)
membre de l’Union Communiste Internationaliste)

L’Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu’organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l’humanité menacée par les crises, l’épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l’anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l’égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n’ont aucun intérêt personnel au maintien de l’actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l’État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n’ont pas de patrie et qu’un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s’affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n’avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d’Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 1 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d’Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d’Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :
www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

**Soutenez-nous
financièrement**

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu’il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d’une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l’ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			



Leur Monopoly avec la sueur et les souffrances du monde du travail

Les travailleurs de la sidérurgie ont toutes les raisons d'être inquiets de l'opération d'achat lancée par Mittal Steel, le plus puissant trust sidérurgique du monde, contre Arcelor qui est le deuxième. Ce genre d'opérations se traduit toujours par des suppressions d'emplois.

Les travailleurs de la sidérurgie et leurs familles n'ont pas pu oublier toutes ces opérations qui, depuis les années 1970, sous prétexte de « modernisation » pour faire face à la concurrence internationale, se sont concrétisées pour eux par des fermetures d'usines et des licenciements massifs qui ont ruiné des régions entières. Les gouvernements de droite puis de gauche ont dépensé entre 1970 et 1990 la somme fantastique de 100 milliards de francs pour subventionner la sidérurgie. C'était autant de moins pour les hôpitaux, pour les maisons de retraite, pour l'Éducation nationale. Les actionnaires des entreprises de sidérurgie ont empoché la somme tout en supprimant les trois quarts des effectifs du secteur. C'est de ces opérations, au prix de dizaines de milliers d'emplois supprimés et de milliards dépensés, qu'émergea le trust Usinor qui, fusionnant avec un trust luxembourgeois et un autre, espagnol, donna Arcelor.

Le trust Arcelor vient tout juste de racheter une entreprise sidérurgique canadienne. Et voilà que, à peine le requin a avalé un gros poisson, il est menacé d'être avalé à son tour par un requin plus gros que lui ! Pour racheter Arcelor, Mittal Steel met 18,6 milliards d'euros sur la table. Si elle réussit, l'opération n'aura même pas renforcé les capacités de production en fer et en acier car l'acheteur n'aura fait que racheter des entreprises déjà existantes, usines, matériels et ouvriers compris.

Ce qui se passe dans la sidérurgie illustre ce qui se passe dans l'ensemble de l'économie mondiale. Grâce à leurs profits élevés, les groupes industriels disposent de sommes colossales. Mais ils ont tellement peu confiance dans l'expansion de leur propre économie qu'ils refusent d'investir dans la production et de créer de nouvelles usines et des emplois supplémentaires. Ils préfèrent gagner plus en vendant plus cher ce qui est produit par les équipements déjà existants et avec un nombre d'ouvriers plus réduit. Leur argent leur sert à se racheter les uns les autres. Et, en passant, à permettre à

leurs actionnaires principaux de s'enrichir au point de se retrouver à la tête de fortunes qui dépassent l'entendement. Le patron de Mittal Steel est devenu le troisième homme le plus riche du monde. Sa fortune personnelle dépasse la production annuelle totale de deux pays africains comme le Sénégal et le Mali réunis. Pour marier sa fille, il a choisi Versailles, a loué le château de Vaux-le-Vicomte et le parc de Saint-Cloud pour la bagatelle de 50 millions d'euros !

On ne sait pas encore si cette nouvelle « fusion-acquisition », comme disent les patrons, réussira. En attendant, le prix en Bourse des actions Arcelor a augmenté de 28 % en un seul jour, augmentant dans les mêmes proportions la fortune de ses principaux actionnaires.

Voilà à quoi servent les profits gigantesques dont se vantent les grandes entreprises. Voilà pourquoi on écrase les salaires et on aggrave les conditions de travail. Voilà pourquoi on licencie et on réduit les effectifs afin de produire plus avec moins de travailleurs. Voilà pourquoi on impose la flexibilité et on remplace les CDI par des contrats précaires. Le « contrat première embauche » n'étant que le dernier en date des petits services rendus au grand patronat par le gouvernement, la dernière en date des infamies à l'égard du monde du travail.

Voilà comment marchent leur économie et leur société. Des millions de travailleurs sont condamnés à s'user au travail s'ils en ont un ou à crever de pauvreté s'ils n'en ont pas, pour que les grands groupes jouent à ce « Monopoly » gigantesque. Mais leur Monopoly se joue avec la peau des travailleurs et les conséquences de ce jeu sont catastrophiques pour toute la société.

Arlette LAGUILLER

Imposons le retrait du CPE !

Les principales confédérations syndicales et les organisations d'étudiants et de lycéens appellent à des manifestations dans les principales villes de France le mardi 7 février, pour exiger le retrait du « Contrat première embauche ».

Lutte Ouvrière appelle à participer à toutes ces manifestations. Celles-ci doivent être un succès, car il faut imposer le retrait du CPE. Et il faut aller vers une mobilisation de l'ensemble des travailleurs pour mettre un coup d'arrêt à l'offensive systématique menée par le gouvernement et le patronat contre les droits des salariés.

À Paris, la manifestation partira à 14 heures, le 7 février, de la place de la Bastille.

Meetings avec Arlette Laguiller

LYON	NANCY	ARGENTEUIL	BORDEAUX	LILLE	MARSEILLE
Vendredi 3 février à 20 heures	Dimanche 12 février à 16 heures	Samedi 25 février à 19 heures	Mardi 28 février à 20h 30	Vendredi 3 mars à 20 heures	Vendredi 17 mars
Mairie du 6 ^e Salle Victor-Hugo	Palais des Congrès	Salle Pierre-Dux	Athénée Municipal	Maison de l'Éducation	Salle du Château des Fleurs
33, rue Bossuet Métro : Masséna	rue du Grand-Rabbin- Haguenauer	9, boulevard Héloïse	place Saint-Christoly	permanente (MEP) place Georges-Lyon	16, boulevard Michelet (8 ^e) Métro Rond-Point- du-Prado
		Avec Patrice Crunil, Michel Breton et Dominique Mariette		près Bd J-B Lebas	

Entrée libre

Non au projet de loi contre l'immigration !

Au mois de février, le Conseil des ministres doit examiner le projet de loi sur les travailleurs étrangers et l'immigration. Villepin et Sarkozy, après avoir rivalisé durant deux mois dans les annonces anti-immigrés, présenteront au nom du gouvernement un projet de modification du Code d'entrée et de séjour des étrangers et de droit d'asile (CESEDA) regroupant une série d'attaques brutales contre les droits élémentaires de ceux-ci.

Devant ce projet de loi qui veut instaurer, encore plus qu'aujourd'hui, une immigration sans droit, l'indignation est vive. De nombreuses associations, comités de sans-papiers, syndicats et partis (dont Lutte Ouvrière) appellent déjà à s'y opposer. Samedi 28 janvier, à la Bourse du travail de Paris, une assemblée d'information rassemblait près de mille personnes.

Si cette loi passait, les centaines de milliers de travailleurs sans-papiers ne pourraient plus obtenir leur régularisation, y compris en justifiant de dix ans de présence en France comme cela se fait actuellement, même si c'est au cas par cas et souvent difficilement. La plupart seraient condamnés à rester clandestins, à la merci des rafles

et des 25 000 expulsions que Sarkozy a programmées pour l'année 2006.

Le gouvernement parle dans ce cas d'une « immigration subie » et sous prétexte de passer « d'une immigration subie à une immigration choisie » les cartes de séjour ne seraient plus attribuées qu'à des travailleurs sélectionnés pour « leurs capacités et talents ». Ils seraient triés dans leurs pays d'origine selon des quotas professionnels, par les consulats français, en fonction des besoins patronaux et de ceux de l'économie française, avec une autorisation de séjour limitée de trois ans renouvelables.

Il existe déjà des cartes de séjour de travailleur temporaire pour les saisonniers. La nouvelle loi prévoit d'étendre ces

cartes à d'autres secteurs économiques pour répondre aux demandes des Chambres patronales manquant ponctuellement de main-d'œuvre. Ces cartes de séjour auraient une durée alignée sur celle du contrat de travail de dix-huit mois maximum, contrat qui pourrait être passé avec un employeur exclusif. En cas de rupture du contrat, la carte de séjour serait retirée. Pour le travailleur ce serait l'expulsion assurée ou la clandestinité. Cette loi soumettrait l'existence du travailleur aux exigences de son patron, car quitter son travail pourrait du même coup être passible d'expulsion.

Toujours sous prétexte de lutter contre « l'immigration subie », le projet de loi s'attaque aussi aux étrangers résidant légalement en France. Il durcit les conditions pour le regroupement familial ou pour fonder une famille. Le patronat a besoin du travail des étrangers, l'État leur fait payer des impôts, mais il ne veut pas de leurs familles car il ne veut pas cons-

truire les logements, les crèches et les écoles nécessaires ! Ainsi, pour demander à faire venir sa famille, le travailleur devra justifier d'une présence régulière depuis dix-huit mois en France, et de ressources financières au moins égales au smic mensuel sur l'année écoulée. Les diverses aides sociales éventuelles, comme les allocations familiales, ne seraient pas prises en compte. De plus, ces revenus exigés seraient majorés en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Pour l'habitation, le demandeur devrait disposer d'un logement dont la superficie et le confort correspondraient au nombre de personnes accueillies. Ces conditions seraient vérifiées par la préfecture et par le maire de la commune et l'autorisation de regroupement dépendrait d'eux.

Mais ce n'est pas tout ! L'administration entend vérifier l'environnement du demandeur pour justifier : « de son intégration républicaine dans la société française, appréciée en

particulier au regard de son adhésion personnelle aux principes qui régissent la République française ainsi que de leur respect, dans son comportement quotidien, et de sa connaissance suffisante de la langue française ». Qui en jugerait ? Le percepteur, le commissariat local, le propriétaire, l'employeur ? Encore des conditions pour motiver des refus.

D'autres mesures scandaleuses visent à entraver le séjour ou le retour des personnes étrangères mariées à une personne française en France ou hors de France, ainsi que la reconnaissance des enfants ou l'accès aux soins pour les étrangers malades.

Si cette loi était adoptée, elle ferait encore plus des étrangers en France – réguliers ou irréguliers – une population de seconde zone. Elle les soumettrait encore plus à l'arbitraire des employeurs et ce serait un nouveau coup porté à l'ensemble des travailleurs. Ce projet de loi scélérate ne doit pas passer !

Louis BASTILLE

• Sans-papiers

Non aux expulsions ! Régularisation !

Un rassemblement de soutien à des immigrés sans papiers a eu lieu lundi 30 janvier devant le tribunal administratif de Melun (Seine-et-Marne), où sept d'entre eux contestaient l'arrêté de reconduite à la frontière délivré par le préfet du département.

Depuis le 12 décembre, quarante-cinq sans-papiers de Seine-et-Marne, en majorité algériens, dont de nombreuses mères de famille, faisaient la grève de la faim afin d'être reçus par le préfet dans l'espoir d'obtenir un titre de séjour. En fait de réponse, le 24 janvier, ils ont été brutalement embarqués par les CRS et dispersés dans différents commissariats du département. Dix-sept d'entre eux ont reçu un avis de reconduite à la frontière. Ils ont été placés dans un centre de rétention à Chessy et au Mesnil-Hamelot et risquent à tout moment d'être expulsés alors qu'ils sont physiquement très affaiblis et devraient plutôt être accueillis dans un hôpital.

Les services de Sarkozy ne chôment pas, ni la justice. Les avocats des sans-papiers relèvent les multiples vices de forme dans les arrestations, avec des convocations qui n'arrivent jamais, des mariages que les mairies refusent d'enregistrer,

des visas expirés qui sont prétexte à accuser fausement les personnes d'être entrées clandestinement en France. Les exemples sont légion. La police arrête et tente d'expulser le plus vite possible pour empêcher les procédures et recours éventuels.

Des audiences ont lieu chaque semaine et la plupart du temps rejettent les demandes de régularisation. Les organisations de défense des sans-papiers se battent pour empêcher que tout cela passe inaperçu, et surtout afin de faire leur possible pour que les sans-papiers ne soient pas expulsés. Ce 30 janvier, alors que des représentants du PCF, dont une élue au Conseil régional d'Île-de-France, du PS, de LO, du MRAP, de la Coordination nationale des sans-papiers et d'autres associations, étaient présents dans la salle, quatre sans-papiers ont obtenu gain de cause et ont été libérés. Mais c'est très peu et les autres ont été reconduits au centre de rétention avant leur expulsion.

Le combat reste à mener pour imposer que tous les sans-papiers qui en font la demande soient régularisés.

Correspondant LO



• Contre les expulsions de jeunes scolarisés

« Droit aux études, au séjour et au travail ! »

Contrairement à ce qu'a publiquement affirmé Sarkozy – par une circulaire d'octobre 2005 – sur les enfants scolarisés et sans papiers qui ne seraient pas en butte à des expulsions arbitraires, de telles expulsions continuent d'avoir lieu. Face à cela, dans des écoles et des quartiers de nombreuses villes, des enseignants, des élèves et des parents se sont mobilisés pour s'y opposer.

Plusieurs dizaines d'expulsions, concernant des jeunes ou leurs parents, ont ainsi été empêchées. La solidarité organisée autour d'eux a contraint le ministre de l'Intérieur à en suspendre certaines, au moins

jusqu'à la fin de l'année scolaire. C'est dire qu'en juin prochain les sbires de Sarkozy risquent de s'emparer d'élèves à la sortie des écoles parce qu'ils n'auront pas obtenu de titre de séjour régulier d'ici là, et de les conduire dans les centres de rétention, préalable à leur expulsion.

Les organisations de défense des sans-papiers, comme le Réseau éducation sans frontières, rappellent qu'en ce moment « plus d'une cinquantaine de parents d'enfants scolarisés et quelques jeunes scolarisés ont été placés en rétention, dans l'attente de leur expulsion, malgré les promesses ministérielles ». Cinq ont d'ores et déjà été

expulsés. Les autres n'ont échappé à l'expulsion que grâce à la mobilisation des élèves des écoles et des associations.

Réseau éducation sans frontières appelait à des rassemblements devant les préfectures mercredi 1^{er} février, pour faire entendre « qu'il n'est pas plus acceptable d'expulser nos élèves, les copains de nos élèves ou ceux de nos enfants pendant les vacances que pendant l'année scolaire » et réclamer « le droit aux études, au séjour et au travail ».

Lutte Ouvrière s'est associée à cet appel et aux mobilisations locales ou nationales.

• Contrat première embauche

Une attaque supplémentaire contre les travailleurs

À entendre Villepin, le contrat première embauche qu'il veut instituer pour les jeunes de moins de 26 ans serait un vrai CDI, en mieux ! C'est, dit-il, « une entrée directe dans un emploi stable », « un parcours solide d'accès à l'emploi », « un vrai contrat de travail en entreprise » avec « une vraie rémunération ». Quant à la période d'essai de deux ans avant que le CPE puisse déboucher sur un CDI, le Premier ministre n'appelle pas cela de la précarité, mais une « période de consolidation de l'emploi » !

Un emploi stable, un parcours solide ? Parlons-en ! Pendant deux ans, l'employeur peut rompre ce contrat à tout moment, sans justification, avec seulement un préavis de quinze jours. Comment, dans ces conditions, un jeune peut-il faire des projets, avec la crainte d'être licencié à tout moment, même s'il fournit un travail irréprochable aux yeux de son employeur ? Les CDD sont déjà un contrat au rabais, mais au moins, le salarié en CDD sait qu'il va toucher un salaire pendant la durée de son contrat. Avec un CPE, le jeune ne sait pas s'il va travailler trois jours, une semaine, quelques mois, ou s'il aura la chance de franchir le cap de la « consolidation ».

Car, à supposer qu'un jeune

en CPE arrive à la fin de sa période d'essai, rien n'oblige le patron à l'embaucher. Il peut très bien le licencier juste avant d'arriver aux deux ans fatidiques. Il aura même tout intérêt à le renvoyer pour en embaucher un autre, afin de bénéficier plus longtemps de l'exonération des charges qui lui est accordée.

Villepin tente de minimiser le poids de cette période d'essai de deux ans en disant qu'elle sera réduite de la durée des stages, CDD ou formations en alternance accomplis préalablement dans la même entreprise. Quand on sait comment les jeunes sont ballottés d'une entreprise à une autre, quel que soit leur statut, pendant des années, la période d'essai ne baisserait

que de quelques mois au grand maximum, ce qui est loin de la ramener au niveau de celle d'un CDI actuel, qui est de un à trois mois.

Le Premier ministre affirme aussi que le CPE offre des garanties supérieures en cas de chômage, puisqu'il ouvre le droit à une indemnisation au bout de quatre mois de travail, au lieu de six sur les vingt-deux derniers mois pour les autres contrats. Le jeune toucherait alors une indemnité de chômage de 460 euros (ce qui ne fait guère que vingt-sept euros de plus que le RMI)... mais pendant deux mois seulement. De même, il aurait droit à des indemnités de licenciement en cas de rupture de contrat, ce qui est tout de même la moindre des choses.

Le contrat première embauche n'apporte aux jeunes que la précarité et l'incertitude du lendemain. En outre, contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement, il n'y a aucune garantie que ce contrat débouche ensuite sur

un emploi stable en CDI. Les patrons n'embauchent que lorsqu'ils ont besoin de main-d'œuvre, et rien ne dit que le CPE va permettre de créer de nouveaux emplois. En revanche, pour les patrons qui avaient de toute façon prévu d'embaucher des salariés, c'est tout bénéfice. D'abord à cause de l'exonération de toutes les charges sociales pendant trois ans, s'ils embauchent un jeune de moins de 26 ans au chômage depuis au moins six mois. Ensuite, pendant deux ans, ils pourront faire pression sur le jeune qui espère ensuite être embauché en CDI afin qu'il travaille le plus possible et s'abstienne de revendiquer, voire même de faire respecter ses droits.

Le contrat première embauche, ce n'est pas « la consolidation de l'emploi », mais bien celle des finances des patrons, et des pouvoirs qu'ils auront sur les travailleurs.

Marianne LAMIRAL

• Les différents contrats de travail précaires

Une jungle où seuls les patrons s'y retrouvent

Actuellement, faire le recensement exhaustif des contrats de travail qui existent apparaît comme une gageure. Au cours de ces dernières années, les différents gouvernements ont successivement ajouté plusieurs nouveaux contrats, parfois en les substituant à d'anciens, parfois en les faisant coexister, ou encore en changeant simplement le nom des contrats qui existaient de longue date. Tous ces contrats de travail ont plusieurs traits communs. D'abord, tous sont censés lutter contre le chômage, et « aider » à l'emploi, mais ils sont tous des contrats précaires, limités par nature dans le temps. Tous, sans exception, se traduisent par des aides, non aux chômeurs ou aux salariés, mais aux employeurs : sous forme d'exonérations totales ou partielles des cotisations de Sécurité sociale, de prise en charge d'une partie du salaire, de crédits d'impôts ou de subventions forfaitaires directes, ces aides aux patrons représentent des sommes colossales chaque année, sommes qu'il est quasiment impossible de calculer, car le gouvernement se refuse à les centraliser.

On peut essayer d'en donner une liste forcément incomplète, sans jamais savoir vraiment



combien de salariés sont concernés. D'après les statistiques, 80 % des embauches de jeunes se font en contrat précaire :

– Le contrat jeunes en entreprise : ce contrat aide les employeurs qui embauchent des jeunes de moins de 23 ans non titulaires du baccalauréat.

– Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : il subventionne l'employeur de jeunes de 18 à 25 ans dans les domaines du social ou de l'humanitaire.

– Le contrat de professionnalisation : il remplace les anciens contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, et subventionne les employeurs qui embauchent et forment des jeunes.

– Le contrat en alternance, mi-formation, mi-travail.

– Le contrat d'accompagnement dans l'emploi : ce contrat a pris le relais, au rabais, des anciens CES (contrat emploi

solidarité), dans le secteur non marchand.

– Le contrat d'apprentissage, qui existe depuis des lustres, destiné aux apprentis.

– Le contrat initiative emploi : censé aider les chômeurs de longue durée et les personnes confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle.

– Le contrat d'avenir : présenté comme devant inciter les associations et les collectivités à embaucher les titulaires du RMI et de l'ASS (chômeurs en fin de droits).

– Le contrat d'accès à l'emploi (CAE) destiné aux employeurs des départements d'outre-mer.

– Le contrat d'insertion : présenté comme devant faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI et des bénéficiaires des minima sociaux.

Et il ne faut pas oublier les contrats précaires classiques, les CDD, les contrats de travail temporaire (les intérimaires), les contrats saisonniers et tous les contractuels et vacataires de la Fonction publique qui échappent au Code du travail.

Depuis août dernier, le contrat nouvelle embauche (le CNE) a été institué pour les entreprises de moins de 20 salariés. Et aujourd'hui, Villepin souhaite rajouter, outre son CPE (contrat première embauche) un CDD senior pour les plus de 57 ans.

Villepin a annoncé qu'il souhaitait réviser le Code du travail et la notion de CDI, le contrat de travail indéterminé. Dans les faits, il y a longtemps que c'est fait.

Bertrand GORDES

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article « ANPE et Assedic : Villepin fait la chasse aux chômeurs », paru dans notre journal du 27 janvier (numéro 1956). En effet, nous y parlions de l'Allocation spécifique de solidarité comme d'un « minimum social à peine supérieur au

smic ». Evidemment, il fallait lire « minimum social à peine supérieur au RMI » et non « au smic », puisque le montant maximum de l'ASS est aujourd'hui de 14,25 euros par jour, soit une moyenne mensuelle d'environ 434 euros. Toutes nos excuses à nos lecteurs !

Pour les propriétaires, le CPE n'est qu'un contrat précaire

Le Premier ministre dit et redit que le contrat première embauche est un contrat à durée indéterminée comme les autres. Et d'affirmer qu'en conséquence, le jeune en CPE qui cherche à louer un appartement ne devrait pas rencontrer de difficultés. Grâce au « Locapass » qui lui sera systématiquement proposé à la signature du contrat, il se verrait alors ouvrir toutes grandes les portes de logements à louer !

Le Locapass est un dispositif qui permet, d'une part, au locataire d'obtenir une avance de la caution demandée par un propriétaire, à un taux de 0 %. Ce n'est toutefois qu'une avance, et le prêt doit être remboursé sur 36 mois au maximum. D'autre part, le Locapass offre aux bailleurs une garantie couvrant jusqu'à 18 mois de loyer et de charges impayés, pendant les trois premières années du bail. Mais, là aussi, le locataire devra rembourser sa dette, même s'il a la possibilité d'étaler les paiements pendant trois ans sans frais ni intérêts de retards. Les bénéficiaires de ce dispositif sont avant tout les propriétaires, qui peuvent faire l'économie d'une assurance pour loyers impayés...

Quant à savoir si la possibilité d'avoir accès au Locapass va permettre aux jeunes en CPE d'obtenir un logement, c'est une autre paire de manches. Dans le parc HLM, les logements sociaux sont nettement insuffisants par rapport aux demandes en souffrance, et les petits logements, qui conviendraient à des jeunes sans famille, encore plus rares. Et dans le privé, la possibilité d'avoir accès au Locapass n'est pas une garantie suffisante pour un propriétaire. Pour lui, qu'un locataire se serve du Locapass est au contraire synonyme de difficultés financières ou de salaire précaire, et il exigera d'autres garants, affichant des revenus confortables, avant de louer un appartement à un jeune en CPE qui y aurait recours.

Villepin et les autres membres du gouvernement peuvent dans les mots assimiler un CPE à un CDI. Les propriétaires, eux, feront évidemment la différence.

M.L.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Le 7 février : une occasion de faire monter la colère

Pour faire passer son Contrat première embauche, le gouvernement veut aller vite. Il l'a glissé en amendement dans le projet de loi sur « *l'égalité des chances* » déjà déposé, loi qui comporte aussi l'apprentissage dès 14 ans et le « *contrat de responsabilité parentale* » menaçant les parents de leur couper les allocations familiales en cas d'absence scolaire des enfants. Il a inversé le calendrier parlementaire pour entamer la discussion de cette loi dès le 31 janvier, en « *procédure d'urgence* ». Il veut boucler le tout au 21 février.

Le gouvernement compte probablement sur les vacances scolaires pour éviter une forte mobilisation des jeunes. Il espère que l'opinion publique, prise de court, n'aura pas le temps de réaliser toute l'indécence de l'argument qu'un contrat même précaire serait toujours mieux que rien. Et il escompte surtout que, la loi passée à l'esbroufe, la gauche et les confédérations syndicales abandonnent le combat après une protestation symbolique. La première pour nous renvoyer aux élections de l'an prochain, les secondes pour nous proposer une nouvelle journée d'action... dans six mois. Villepin a déjà réussi son coup en août dernier en imposant par ordonnance le CNE, cette première copie du CPE.

Car les états-majors de la gauche et des syndicats n'étaient alors pas moins unanimes qu'ils se le disent aujourd'hui contre le projet gouvernemental. Alors...

Certes on peut se réjouir qu'ils aient été plus réactifs cet hiver que l'été dernier, que le Parti socialiste claironne sa volonté de combattre aussi bien au parlement que dans la rue et mobilise ses organisations de jeunesse comme les syndicats étudiants ou lycéens qu'il dirige aux côtés de celles du PCF ou de l'extrême gauche, que les confédérations syndicales aient mis quatre semaines et non quatre mois pour mettre sur pied une journée de manifestations à travers le pays.

Méfiance pourtant. Le PS avance déjà son contre-projet ou plutôt ses contre-projets puisque Hollande et Fabius ont chacun le leur : « contrat sécurité formation » pour le premier, « contrat sécurité insertion » pour le second ! Et il n'y a pas que le nom qui les rapproche puisque, malgré le flou dont leurs auteurs les entourent à dessein, il s'agirait encore une fois de nouveaux types de contrats précaires... adossés à de nouvelles subventions aux patrons. Parfait peut-être pour le futur candidat de 2007 qui voudrait s'attirer à la fois les faveurs du Medef et celle de la jeunesse, mais certainement pas la marque de gens qui entendent mener vraiment un combat pour faire reculer Villepin aujourd'hui.

Quant aux confédérations syndicales elles ont d'avance limité l'objectif de la journée du 7 février, au retrait du seul CPE, pas même étendu à celui du CNE,

sans parler de la nécessaire lutte contre la précarité en général qui ne cesse de se développer, contre les embauches à temps partiel et à horaires morcelés que connaissent notamment tous les employés de supermarchés, du nettoyage et autres services, ou encore contre les licenciements, qui se multiplient à nouveau en ce moment même, tous problèmes indissolublement liés. Pas vraiment le signe là non plus d'une volonté de proposer et d'entamer une lutte d'ampleur même contre la seule précarité. Dans quelques temps Chérèque s'apprêterait à nous dire qu'il a, comme pour le CNE, obtenu quelques aménagements qui rendraient le CPE plus acceptable ou Thibault qu'il n'a pu poursuivre parce que les autres syndicats n'ont pas voulu, comme il vient de le déclarer dans *l'Humanité* à propos du 4 octobre dernier, qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

Il est évident pourtant qu'il ne faudra pas s'arrêter le 7 février, ni même le 21, qu'à cette date le gouvernement ait réussi ou non à faire voter sa loi par un parlement et un sénat à sa botte. Ni limiter la mobilisation à celle de la jeunesse, ce dont la petite fraction déjà mobilisée a bien conscience, puisque le premier geste des organisations étudiantes et lycéennes, loin d'être dominées par les gauchistes pourtant, a été de se tourner vers les syndicats ouvriers. Car il est évident aussi que si les jeunes sont les premières cibles du CPE, c'est un nouveau coup contre tous les salariés, qui prépare le coup suivant et déjà annoncé par Villepin lui-même : la fin du CDI et son remplacement par un « *Contrat unique* » (*c'est-à-dire un CNE ou un CPE étendu à tous les salariés et toutes les entreprises*), celui qui coifferait vingt ans de marche à la précarité pour tous, vingt ans qui ont vu se multiplier tous les types possibles d'emplois précaires, CDD, stages non rémunérés, Contrats formation, Contrats en alternance, on en passe et des pires, et vingt ans qui ont vu aussi le chômage grandir sans cesse (comme quoi nous serions bien fous d'accepter la précarité sous prétexte de combattre le chômage : les deux font absolument la paire).

Il faut faire de la journée du 7 février la plus grande réussite possible. Mais elle ne peut être qu'une première manche faite pour encourager à s'y mettre de nouvelles troupes dans le monde du travail et donner à plus de jeunes l'envie de revenir dans la rue de plus en plus nombreux et le plus vite possible.

Il n'est pas sûr que ses organisateurs mêmes la conçoivent comme cela. Heureusement cela ne dépend pas que d'eux, mais aussi des jeunes et des travailleurs. À l'extrême gauche, du moins celle qui ne se satisfait pas d'attendre, d'en convaincre le plus grand nombre possible.

Olivier BELIN

Convergences Révolutionnaires n° 43 (janvier-février 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : La crise permanente du logement.

Articles : Une année sans élections... – Le mythe de la « police de proximité » – SNCM, RTM, SNCF : les grèves torpillées de 2005 – Bosch, Fenwick : l'allongement du temps de travail – Des CCP à la banque postale : la privatisation en marche – Belgique : attaque contre les préretraites – États-Unis : Une nouvelle centrale syndicale – Iran, Irak : le mouvement ouvrier et communiste sous le feu.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Épidémie de chikungunya à la Réunion

Une réaction tardive

Il aura fallu attendre onze mois après que les premiers cas de chikungunya se soient déclarés à la Réunion, pour qu'enfin les autorités de l'État semblent prendre la mesure du problème. Mais en onze mois, la maladie qui aurait certainement pu être rapidement stoppée si les moyens nécessaires avaient été mis en œuvre en temps voulu, s'est aujourd'hui fortement développée, au point qu'il s'agit maintenant d'une véritable épidémie.

Fièvre, douleurs articulaires intenses qui peuvent durer jusqu'à trois mois après leur apparition dans les cas les plus sévères, tels sont les symptômes du chikungunya. Ce terme désigne d'ailleurs certaines des caractéristiques de la maladie. En langage swahili il signifie « celui qui est courbé », en raison des douleurs articulaires qui obligent la personne atteinte à adopter cette posture. C'est dire que le chikungunya n'est pas une maladie bénigne. Et même si on n'en meurt pas (sauf les sujets fragilisés par l'âge ou une autre affection), ce que se plaisent à répéter les diverses autorités, sans doute pour justifier la lenteur de leurs interventions, la maladie est suffisamment handicapante pour être redoutée.

La prudence dont a fait preuve Xavier Bertrand, le ministre de la Santé, lors de sa venue dans l'île témoigne bien de la crainte qu'inspire le chikungunya. Lors d'une visite effectuée dans la ville de Saint-Benoît, située dans la partie est de l'île, la plus touchée, le ministre a pris soin de rester couvert. Malgré la chaleur et les regards étonnés, il n'a pas tombé la veste ni ôté la cravate, plus pour se protéger du moustique vecteur de la maladie que par souci d'élégance. Attiré par une chair blanche et grasse, un moustique aurait bien pu faire de Bertrand le premier ministre « chikungunyé » du gouvernement. Lors de sa tournée, y compris dans les couloirs de la clinique de Saint-Benoît, Bertrand était suivi par un de ses collaborateurs qui, le Mousti-cologne à la main, était prêt à intervenir au moindre vol suspect. Et comme deux précautions valent mieux qu'une, les services de la mairie étaient venus le matin même débroussailler et nettoyer une rue que devait emprunter le ministre.

L'actuel renforcement des moyens d'action sera-t-il suffisant pour venir rapidement à bout de l'épidémie ? Il faut bien sûr l'espérer. Mais si c'est le cas, cela soulignerait, s'il en était besoin, les responsabilités du gouvernement. Car les moyens qu'il met en œuvre aujourd'hui : deux millions d'euros supplémentaires, plusieurs équipes médicales venues de France, quatre tonnes d'équipements de démoustiqueurs, des couveuses, des médicaments, du matériel de pédiatrie et 420 militaires qui doivent démoustiquer chez les particuliers étaient tout de même à la portée d'un des pays les plus riches de la planète.

En fait, c'est un laissez-aller dont n'était pas absente une volonté d'économie qui a conduit à la situation présente. Certains laissent entendre que si le gouvernement et les autorités locales n'ont rien fait pendant si longtemps,

c'est qu'ils comptaient sur la saison la moins chaude et la plus sèche, l'hiver austral, pour voir la maladie reculer naturellement. Ce ne fut pas le cas. Et aujourd'hui l'épidémie, qui a déjà touché plus de 40 000 personnes et fait plus de 5 000 nouveaux cas par semaine, nécessite un traitement autrement plus important. Et le fait qu'elle touche dorénavant les zones les plus touristiques de l'île n'est peut-être pas étranger à l'empressement du gouvernement.

Les représentants de la CGT-Santé de la Réunion se sont insurgés, eux qui avaient depuis longtemps alerté les services. L'un d'eux a ainsi déclaré : « *La négligence par rapport au virus reste incomprise... Le congrès de l'Union hospitalière, tenu en mars 2005, avait été marqué par l'intervention d'un représentant comorien, qui signalait l'existence du chikungunya. Le médecin inspecteur de la*



Le ministre de la Santé Xavier Bertrand, bien couvert, avec des démoustiqueurs de l'armée.

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Drass) avait complété ce propos en signalant à son tour que deux cas de chikungunya avaient déjà été révélés dans le sud de la Réunion. »

À Mayotte, une île proche de la Grande-Comore où l'épidémie s'était répandue, des moyens de prévention avaient aussitôt été déployés avec 80 agents sur le terrain. Cela a suffi à enrayer la maladie et dans l'île de Mayotte il n'y eut que 64 personnes touchées par le virus. Par contre, à la Réunion, non seulement les choses ont traîné en longueur mais les personnels étaient en nombre très insuffisant pour faire face à la propagation de la maladie. Ceux de la Drass, par exemple, ne sont aujourd'hui que quarante à l'effectif, alors qu'ils étaient encore 160 en 1985.

Mais les grands moyens mis en œuvre actuellement contre le chikungunya restent tout de même mesurés. Pour l'heure, seules des interventions ponctuelles sont mises en place. Ainsi, il n'est pas prévu d'augmenter comme il se devrait le personnel de la Drass. Quant à la mise en place du service départemental de prophylaxie prévue par l'État et le Conseil général, on en parle encore au conditionnel. Tout cela fait dire à nombre de Réunionnais : « *Un ministre n'a jamais tué un moustique.* »

Correspondant L0

• La commémoration de l'abolition de l'esclavage

158 ans après, toujours des mensonges

Lundi 30 janvier, Chirac a annoncé que la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage serait fixée au 10 mai, jour de l'adoption définitive par le Parlement, en 2001, de la loi Taubira reconnaissant la traite et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité. « Dans la République, nous pouvons tout nous dire sur notre histoire », a-t-il déclaré, affirmation bien peu convaincante pour une décision qui survient plus de 150 ans après l'abolition de l'esclavage en France.

Il est peu probable que, de la bouche de tenants du capitalisme tels que Chirac, Villepin et bien d'autres, sorte la vérité sur ce trafic d'esclaves africains engagé de façon encore sporadique au début du XVI^e siècle et qui se poursuivit jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en enrichissant la bourgeoisie moderne. Car l'esclavage et l'essor du capitalisme ont bel et bien marché de pair.

« Depuis l'origine, nous dit Chirac, la République est incompatible avec l'esclavage. » La vérité est à l'exact opposé : la république s'en accommoda au contraire fort bien.

Lorsqu'éclata la révolution en 1789, en France, la liberté que les bourgeois appelaient de leurs vœux signifiait bien sûr l'abolition des privilèges de la noblesse, mais aussi la liberté du commerce, et celle-ci était à leurs yeux, et dans les condi-

tions de l'époque, indissociable de la liberté de perpétuer l'esclavage. Ces bourgeois révolutionnaires ne voyaient pas d'« incompatibilité » entre la « déclaration des droits de l'homme », le fait de brandir le drapeau de la liberté et maintenir l'esclavage : les bateaux de négriers qui partaient de Nantes dans ces années de révolution, en 1790, 1791, 1792, s'appelaient *La Fraternité*, ou *L'Egalité*.

En juin 1793, la Convention refusa encore d'abolir l'esclavage. Si elle fit volte-face quelque temps plus tard, en février 1794, ce ne fut que sous la contrainte de faire face à la Grande-Bretagne dans les colonies antillaises, et des soulèvements d'esclaves qui ébranlaient les possessions françaises des Caraïbes, et en particulier la révolution qui, en 1791, secoua la Saint-Domingue française (l'actuelle Haïti), la plus riche colonie française puisqu'elle fournissait alors les trois quarts

de la production mondiale de sucre brut. Le 20 mai 1802, c'est toujours sous la république, durant la période du consulat, que Bonaparte rétablit cependant l'esclavage dans toutes les colonies françaises, excepté à Haïti, secouée par une seconde révolte d'esclaves victorieuse.

La traite négrière fut interdite à partir de 1815, mais peu de choses changèrent. Les vaisseaux négriers devaient certes prendre garde à ne pas être arraisonnés, mais la traite restait une affaire prospère. Des prémices de changement apparurent après la révolution de Juillet 1830. Mais il fallut attendre 1848 pour que soit prise la décision d'abolir définitivement l'esclavage dans les colonies françaises. Et elle ne fut pas prise sous la pression de considérations humanitaires ou parce qu'il aurait existé une quelconque incompatibilité avec les « idéaux républicains ». Tout simplement, l'esclavage était devenu économiquement

dépassé. Victor Schoelcher, partisan de l'abolition de l'esclavage, expliquait : « *Les planteurs ne connaissent qu'un instrument de travail : l'esclave. Les machines ? Ils n'en veulent pas, ils n'en ont pas besoin. Le progrès ? Ils le refusent. Les plus vieilles routines leur suffisent* Résultats : la canne qui peut donner, expérience faite, 17 % de sucre, n'en donne dans les colonies françaises que 5 ou 6 %, tout au plus. » Mais cette considération n'aurait malgré tout pas suffi, il fallut encore le contexte de la révolution qui éclata en France le 24 février 1848. De leur côté, les esclaves n'attendaient pas pour se soulever. Sur proposition de Schoelcher, alors sous-secrétaire d'État aux Colonies, l'abolition effective de l'esclavage fut décrétée le 27 avril 1848 dans toutes les colonies françaises. Mais les plus gros propriétaires furent indemnisés.

Durant bien longtemps, cette période fut passée sous silence. Plus de 150 ans après l'abolition de l'esclavage, on en



Mémorial du Nègre marron (esclave en fuite) à la Guadeloupe.

reparle et une condamnation officielle est faite, toutes ces initiatives étant quelque peu hâtées par la mobilisation d'un certain nombre d'associations. Mais toute la vérité n'est pas dite. Si des historiens écrivent aujourd'hui des ouvrages montrant le sort cruel fait aux esclaves, peu dénoncent les profits immenses amoncelés grâce à ce trafic humain. Et encore moins expliquent, comme Marx et Engels l'avaient écrit, que l'esclavage permit une accumulation énorme de capitaux en Europe et aux États-Unis qui donna une base de départ à l'économie capitaliste et à son essor à l'échelle mondiale.

Aline RETESSE

– La traite et l'esclavage dans les manuels scolaires –

Dans son discours du lundi 30 janvier, Chirac a précisé que les programmes scolaires devraient faire une « *juste place* » à la journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage du 10 mai. On verra ce que vaut cet engagement, mais il y a de quoi faire car, jusqu'à présent, les manuels scolaires ne faisaient guère qu'évoquer l'esclavage et la traite des esclaves.

Ainsi la revue *Manière de voir* (Le Monde diplomatique) d'août-septembre 2005 relève qu'un manuel de niveau 5^e édité par Magnard ne fait que relever que « *la traite des Noirs a prélevé des millions d'esclaves* » et que « *Le départ forcé de ces millions de jeunes vers l'Amérique, l'Asie ou la Méditerranée a dépeuplé certaines régions et freiné leur mise en valeur* ».

D'autres manuels sont

remarquablement neutres, ainsi le manuel de niveau 5^e édité en 2002 chez Hachette note que « *les Européens font venir des esclaves africains* » et celui édité chez Hatier en 2001 y fait allusion brièvement : « *Les colons ont fait venir des esclaves d'Afrique.* »

Peu de manuels mentionnent le Code noir promulgué en 1685, qui déniait toute personnalité civile et juridique

aux esclaves considérés comme des « meubles », et qui ne fut aboli qu'en 1848. Aucun manuel ne raconte les souffrances, les humiliations que les Africains ont supportées pendant plus de trois siècles, aucun surtout ne rappelle que c'est de cette manière que les fortunes des grandes familles bourgeoises françaises se sont construites.

• Contre les nostalgiques de la colonisation

Abrogation totale de la « loi de la honte » !

Mercredi 25 janvier, Chirac annonçait qu'il demanderait l'abrogation d'une partie de l'article 4 de la loi qui fait mention du « *rôle positif de la présence française outre-mer* ». Mais c'est toute la loi – « la loi de la honte », comme l'ont baptisée les Antillais – qui est une injure aux peuples colonisés et à l'Histoire et qui doit être retirée.

À lui seul, le titre de la loi annonce la couleur : « *Loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés* ». Certes, parmi les rapatriés, ces Français qui vivaient en Algérie avant l'indépendance, il y avait

bon nombre d'artisans, de petits commerçants, d'enseignants qui n'étaient pas des oppresseurs et qui, du reste, auraient pu rester en Algérie si la France avait eu une autre politique. Mais ce n'est pas à ceux-là que la loi pense. Elle s'adresse aux nostalgiques de l'Algérie française et de « l'œuvre civilisatrice » de la France dans ses ex-colonies, comme le montre la totalité de sa rédaction.

L'article 4, celui qui devrait être abrogé, stipule : « *Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord,*

et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. » Les enseignants ont protesté, eux à qui on voulait ainsi imposer d'inculquer à leurs élèves que la colonisation a joué un « rôle positif », en espérant sans doute qu'ils passeraient sous silence la brutalité des conquêtes militaires que les populations locales eurent à subir en Algérie et dans toutes les anciennes colonies. Les Antillais, pour qui la colonisation fut l'esclavage et le travail forcé, se sont aussi mobilisés, et Sarkozy a dû annuler un déplace-

ment aux Antilles.

Finalement Chirac est intervenu. Pour ne pas désavouer sa majorité qui avait voté la loi comme un seul homme en février 2005 (des députés PS l'avaient eux aussi votée, avouant depuis avoir alors « *manqué de vigilance* » !), Chirac a utilisé un artifice pour faire abroger l'article par le Conseil constitutionnel.

C'est une manche de gagnée contre les nostalgiques du « bon temps de colonies ». Cependant rien n'a été touché aux préambules de la loi, dont le premier article dit : « *La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hom-*

mes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. Elle reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés (...) ». Mais la loi ne dit rien des souffrances éprouvées par les peuples, du fait des massacres et des innombrables crimes coloniaux.

Alors, c'est toute cette loi qu'il faut abroger.

Sophie GARGAN

• Afghanistan

Un État sous perfusion... et occupation

Quatre ans après la chute des talibans, les représentants des grandes puissances se sont retrouvés à Londres, les 31 janvier et 1^{er} février, pour renouveler pour les cinq prochaines années le budget de l'Afghanistan, qui dépend pour 90 % de bailleurs de fonds internationaux.

Soixante-dix pays et des institutions diverses contribuent, en effet, au financement de cet État ravagé par vingt-cinq ans de guerre civile. Pour tenir la main du président afghan, Hamid Karzaï, étaient présents le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, la secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice, et leur hôte, le Premier ministre britannique Tony Blair.

L'aide internationale devrait être d'environ 4,5 milliards de dollars pour 2006. En contrepartie de cet argent, le gouvernement afghan doit en principe construire un « *Afghanistan stable et prospère* », dont les priorités seraient, selon les bailleurs de fonds, gouverner, développer le pays et assurer la sécurité.

Il est aussi demandé à Karzaï de s'attaquer à la culture du pavot à opium, qui a explosé depuis la chute des talibans et qui représente 87 % de la production mondiale de cette drogue. En admettant qu'il en ait la volonté, c'est de toute façon plus facile à dire qu'à faire, puisque la culture de l'opium (dont on tire l'héroïne) représente 60 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afghanistan.

Pour la secrétaire d'État américaine, « *l'Afghanistan est une formidable success story* »,

mais la réalité est bien moins idyllique. Cet État ne tient que grâce à l'argent des pays étrangers et aux troupes dirigées par l'OTAN, une présence qui doit durer encore cinq ou dix ans. Les États-Unis souhaitent cependant réduire leurs effectifs, en les ramenant de 18 000 à 16 500 hommes. Ces départs de GI's seraient compensés par les troupes européennes de l'OTAN, qui pourraient passer de 9 000 à 15 000 hommes.

Cette relève n'est pas sans poser des problèmes. Si la Grande-Bretagne envoie sans sourciller quelque 3 000 soldats supplémentaires, les Pays-Bas, qui avaient envisagé un nouveau contingent de 1 200 soldats, se font tirer l'oreille. Londres en est réduit à faire la morale aux États européens qui, comme la France, évitent que leurs soldats se trouvent dans les zones d'affrontements.

L'« État afghan » n'existe en effet qu'à Kaboul, la capitale. On y trouve des hôtels de luxe et 4 000 résidents étrangers y payent des loyers aussi élevés qu'à Paris, Tokyo ou Londres. Dans le quartier cossu des ambassades, il y a même une importante spéculation immobilière : les villas qui se vendaient une dizaine de milliers de dollars sous les talibans ont vu ensuite leur prix multiplié par mille. Mais les habitants des quartiers populaires doivent vivre pour la plupart sans travail, sans eau et sans électricité.

Pour l'essentiel, les quelque 10 milliards de dollars d'aide reçus depuis quatre ans se sont perdus dans les sables de la corruption. Une armée de consultants s'est abattue sur le pays, se faisant payer 1 000 dollars par

jour, en prélevant leur dime sur les chantiers de reconstruction ou en créant des ONG bidons.

Le reste du pays demeure sous la coupe de seigneurs de guerre. L'éparpillement du pouvoir rappelle le Moyen Âge. Auparavant, un commerçant afghan payait une taxe pour faire entrer une marchandise dans le pays ; désormais, il doit en payer dans chaque région traversée, ce qui se traduit par un renchérissement des prix tel qu'une économie souterraine a vu le jour, qui génère toutes sortes de trafics, pour la nourriture, les vêtements ou les équipements électroniques.

La sécurité est inexistante dans le sud et l'est du pays. Au mieux, le gouvernement, la police, l'armée, les troupes de l'OTAN ont maintenu un certain statu quo, mais ni les uns ni les autres ne sont venus à bout ni des seigneurs de guerre, ni des trafics.

Le sens de cette conférence, c'est que les États-Unis et leurs satellites européens n'ont d'autre solution que de continuer à investir troupes et argent, s'ils veulent maintenir « l'État afghan » dans leur sphère d'influence. Mais ce n'est pas cela qui permettra de sortir la population de sa misère actuelle. La Banque mondiale a déjà calculé que, même si la croissance de l'Afghanistan se maintient au niveau actuel (8 ou 9 % par an), ce qui inclut la culture de l'opium, il faudra dix ans pour doubler les ressources du pays, ce qui représenterait alors 500 dollars par habitant en 2015. Mais même ainsi, l'Afghanistan resterait parmi les pays les plus pauvres du monde.

Jacques FONTENOT

• Guerre contre l'Irak

Les Verts allemands à la rescousse des services secrets

Les Verts allemands sont parvenus à différer, et peut-être même à empêcher, la création d'une commission d'enquête sur les activités des services secrets de leur pays, soupçonnés d'avoir aidé l'aviation américaine à bombardier l'Irak.

En Allemagne, de même qu'en France, les gouvernements s'étaient démarqués de l'intervention américaine et anglaise en Irak au printemps 2003. Ce qui leur avait permis de faire meilleure figure auprès d'une opinion largement hostile à cette attaque subie essentiellement par la population irakienne. Dès la campagne pour les élections allemandes de septembre 2002, en pleins préparatifs de guerre, le chancelier social-démocrate Schröder avait choisi de marquer sa différence, déclarant qu'il n'était pas disponible pour une telle aventure. De la sorte, il faisait passer au second plan le chômage et sa politique antiouvrière. C'était aussi une façon de faire oublier que l'Allemagne participait déjà – comme la France – à l'intervention en Afghanistan. Cette pose antiaméricaine avait sans doute permis à Schröder et à son ministre des Affaires étrangères, le Vert Joschka Fischer, de gagner ces élections.

Depuis, le gouvernement Schröder a chuté et différentes révélations font état d'une aide

apportée par les services secrets allemands aux bombardements de l'Irak en 2003. Trois partis aujourd'hui dans l'opposition – le Parti de la Gauche, le Parti Libéral et les Verts – avaient prévu de demander une commission d'enquête parlementaire pour établir la lumière à ce sujet. Mais au dernier moment, les Verts ont fait machine arrière, déclarant préférer laisser le temps au gouvernement de répondre aux questions, si bien que le nombre de voix nécessaire à la création de cette commission d'enquête n'a pas été atteint.

En couvrant le ministre des Affaires étrangères de l'époque, l'un des leurs, les Verts rendent du même coup service au gouvernement actuel d'Angela Merkel dont le ministre des Affaires étrangères, successeur de Fischer, contrôlait à l'époque les services secrets.

Les Verts allemands avaient grandi à la faveur de la mobilisation de centaines de milliers de pacifistes, notamment contre le stationnement des fusées Pershing et des missiles Cruise sur le sol allemand. Mais c'était dans l'ancien temps, du temps où les Verts n'avaient pas goûté aux délices de la participation gouvernementale !

Jean SANDAY

La toge et la soutane

Un citoyen italien a porté plainte contre le curé de son village qui avait relaté quelques épisodes de la vie de Jésus dans son bulletin paroissial. Il l'a attaqué pour « abus de crédulité populaire », délit puni par la loi italienne.

La propagation des superstitions devrait être en effet condamnée, et le fait que celles-ci soient vieilles de deux

mille ans ne peut pas être considéré comme une circonstance atténuante.

Mais par ailleurs nous n'aurons pas la crédulité de nous fier à la vertu des tribunaux pour faire reculer la superstition religieuse propagée par tout l'appareil de l'Église.

Galilée, en son temps, en avait fait l'expérience cuisante !

Au sommaire de

Lutte de Classe N° 94 (février 2006)

- **Israël**
Après la disparition politique de Sharon
- **À propos du centenaire de la loi de Séparation de 1905**
L'union de l'État et des Églises pour défendre la propriété bourgeoise
- **Grande-Bretagne**
Les attaques contre les retraites

- par le patronat et le gouvernement
- **Tribune de la minorité**
Quand la classe ouvrière chinoise s'éveille
- **Annexes**
Extraits des interventions au congrès de Lutte Ouvrière des 3 et 4 décembre 2005
Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

Alain VALLER

En Afrique, la tuberculose continue à décimer la population

Cinq mille malades atteints de tuberculose décèdent chaque jour en Afrique. Neuf millions de nouveaux tuberculeux sont recensés chaque année. Le nombre d'Africains frappés par cette maladie est quatre à cinq fois plus important qu'il y a dix ans. 60 % de ces malades étaient préalablement frappés par le sida. La moitié des malades recensés ne reçoivent pas de soins réguliers et beaucoup ne sont même pas connus des services de santé.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) annonce qu'un plan « Halte à la tuberculose » permettra, d'ici à 2015, de guérir

quatorze millions de ceux qui sont atteints. La mise en œuvre de ce plan coûterait 56 milliards de dollars, et l'OMS a fait appel à des donateurs privés ou publics. Mais jusqu'à présent seulement 26 milliards de dollars ont été promis.

Il est choquant qu'une maladie parfaitement connue, pour laquelle on dispose de médicaments efficaces, et qui a considérablement reculé dans les pays les plus riches, soit en pleine expansion en Afrique.

Ce continent et sa population ont été systématiquement pillés par les colonisateurs, permettant à ceux-ci d'accumuler des fortu-

nes colossales. L'extrême pauvreté qui y règne aujourd'hui prend ses racines dans cette spoliation à grande échelle.

Cette pauvreté est responsable de l'explosion du sida et de la tuberculose. On n'arrive pas, nous dit-on, à trouver 56 milliards de dollars pour sauver de cette dernière maladie quatorze millions d'Africains, mais cette somme équivaut à ce que dépensent les USA pour douze mois de guerre en Irak, selon les chiffres du Pentagone. Cette comparaison parle d'elle-même !

• Russie

Boucherie dans les casernes

Un appelé russe, Andréï Sytchev, torturé et violé par des officiers et des « anciens » de son unité (à Tchéliabinsk dans l'Oural), a dû être amputé des deux jambes ainsi que des organes génitaux suite à ces sévices. Un mois après, il se trouve toujours en réanimation. C'est horrible et pourtant presque banal dans l'armée russe.

Les Comités des mères de soldats (fort actifs depuis le début de la guerre de Tchétchénie et, à ce titre, en butte à la vindicte du pouvoir) répertoire chaque année 2 500 à 3 000 soldats « *morts hors combat* », selon la terminologie officielle. Il s'agit en fait de conscrits tués par leurs chefs ou lors de séances de « *soumission aux anciens* », ou encore qui se sont suicidés pour échapper à un tel sort. Même le ministère russe de la Défense a reconnu la mort de 1 064 appelés, suite à des « accidents » ou à des crimes, en 2005 !

Le quotidien russe *Novaya Gazeta* a consacré une « *chronique des morts hors combat* » à chaque mois de l'année écoulée, en détaillant certains de ces crimes. Mais, habituellement, la hiérarchie militaire n'a guère de mal à les étouffer. Terrorisés, les appelés ne témoignent généralement pas. Quant aux parents des victimes, s'ils portent plainte – « *mais auprès de qui ?* » disait un ex-soldat dans un journal russe du 30 janvier –, ils se voient soumis à divers chantages, de la menace de perdre leur

emploi à ce qui pourrait attendre un plus jeune fils, qui doit bientôt être incorporé... Ils ont parfois même à subir des attaques d'« inconnus » que la police ne retrouve bien sûr jamais. Alors, ce qu'il y a d'exceptionnel dans « l'affaire Sytchev », c'est qu'il y en ait une.

La mère du jeune homme ne s'est pas laissée intimider. Aidée par un Comité local de mères de soldats, elle a fait savoir aux médias de sa région ce qu'avait subi son fils. Des quotidiens nationaux, certes pas les plus lus, et une radio de Moscou assez populaire leur ont fait écho. Et des télévisions ont rapporté les faits quand le ministre de la Défense, Sergéï Ivanov, qui avait commencé par affirmer qu'il n'y avait là « *rien de sérieux* », a annoncé qu'une enquête avait été ordonnée et douze militaires mis en examen. Chose inouïe, même le président Poutine a parlé de l'affaire. Mais, évidemment, il s'est borné à « *demande au ministre de la Défense de faire des propositions pour améliorer le travail éducatif dans les forces armées* ».

On imagine de quel « travail éducatif » sont capables des militaires de carrière formés, depuis plus de vingt ans, à l'école de la guerre en Afghanistan et à celle des massacres en Tchétchénie ! Quant au « directeur d'école » Poutine et à son comparse, le ministre de la Défense, comme lui ancien officier supérieur de la police politique, le KGB devenu FSB, ils n'ont bien sûr nulle intention d'imposer quoi que ce soit au



Des jeunes – ici dans la marine – placés sous la coupe d'officiers qui cherchent souvent à les humilier et à les briser.

corps des officiers sur lequel ils s'appuient ouvertement.

De cela, l'immense majorité de la population ne doute pas un instant. Elle a entendu parler de ces officiers qui, en Tchétchénie, ont vendu des armes, voire certains de leurs propres hommes comme « esclaves » à qui, chefs de bandes indépendantistes, parrains de clans mafieux... leur offrait assez d'argent pour cela. Ici ou là, elle sait aussi que des mères de soldats n'ont pas hésité à aller chercher leur fils, parfois au front, pour le soustraire à l'enfer militaire.

Difficile à vérifier mais pas invraisemblable, le chiffre de 10 % seulement de jeunes hommes d'une classe d'âge qui répondent à l'appel parle de lui-même. En Tchétchénie, depuis des années, le contingent a été en grande partie remplacé par des « *kontraktniki* », des soldats de métier sinon des mercenaires. Et même si, aujourd'hui, le risque pour un appelé d'être envoyé dans le sanglant piège tchétchène semble plus théo-

rique que réel, le seul fait de devoir passer deux ans (durée du service militaire en Russie), même loin du Caucase, dans une pareille armée apparaît à nombre de jeunes et à leurs proches comme un risque mortel.

Alors, dans les villes, surtout aux abords des gares, on voit des patrouilles de la police militaire faire la chasse aux jeunes qui ne seraient pas en règle avec l'armée. Et, périodiquement, le Kremlin tente de supprimer le régime des sursis étudiants, bien des hommes entre 18 et 27 ans (âge limite d'appel sous les drapeaux) cherchant à couper à l'incorporation en faisant des études. Cette inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, qu'elle soit de circonstance ou pas, est de toute façon, dans la plupart des cas, extrêmement coûteuse. Et cela d'autant plus que certains font un commerce lucratif de la délivrance de ce sauf-conduit universitaire. Tout comme, à un autre niveau, les médecins militaires et officiers siégeant dans

les commissions d'incorporation : les tarifs, connus de tous et variant selon les régions, atteignent couramment plusieurs mois d'un salaire moyen.

Pour les rejetons des milieux dirigeants, pour ceux des riches, ce n'est pas un problème. Pour tous les autres, cela signifie s'endetter, quand on le peut. Et quand les parents n'en ont pas les moyens, c'est l'angoisse au ventre qu'ils voient partir leur enfant.

Les fils d'ouvriers, d'employés et de petits paysans sont quasiment les seuls à servir dans l'armée russe, hormis son encadrement et ses engagés. Dans les grandes villes, certains jeunes parviennent cependant à se noyer dans la foule. Ils doivent alors gagner leur vie comme ces « immigrés » sans droits, venus du reste de l'ex-Union soviétique, contraints aux travaux les plus pénibles, en essayant de ne pas tomber entre les griffes de la police avant leur vingt-septième anniversaire...

Pierre LAFFITTE

• Polynésie

Les dégâts des essais nucléaires français

Pendant huit ans, de 1966 à 1974, l'armée française se livra sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa en Polynésie, à quarante-six essais nucléaires à l'air libre.

Pour de Gaulle, alors président de la République, il s'agissait de maintenir la France au rang des grandes puissances, en la dotant d'une force de frappe nucléaire qui, ce n'était pas le cadet des soucis des gouvernants, permettrait au passage d'enrichir certains industriels français.

Des essais nucléaires furent donc organisés, au Sahara d'abord, jusqu'à l'évacuation en 1967 de la base de Reggane, et sur deux atolls de Polynésie.

Soucieux de tranquilliser l'opinion et la population locale,

les gouvernements successifs ne cessèrent d'affirmer que ces essais seraient sans conséquences nocives. Ce qui était bien évidemment faux. Le ministère de la Défense nationale a dû reconnaître, du bout des lèvres, cinq retombées radioactives « intempestives » sur des îles habitées, les îles Gambier en 1966 et 1971, Tureia en 1967 et 1971, et Tahiti en 1974.

Une commission d'enquête de l'assemblée de Polynésie française assistée de scientifiques a, dans ses conclusions, montré que les conséquences ont été bien plus vastes et que l'État français continue « *à dissimuler des preuves accablantes pour lui* » entravant « *la recherche de la vérité* » et « *la réparation des préjudices lui*



incombant ».

Déjà, d'après un rapport militaire confidentiel datant de 1967, le premier tir d'essai nucléaire effectué en juillet 1966 aurait provoqué des retombées radioactives sur l'ensemble de la Polynésie, un archipel aussi vaste que l'Europe. « *Il n'est pas exagéré de penser que des retombées ont eu lieu sur Tahiti (80 % de la*



population polynésienne y réside) lors de chaque tir aérien », ce qui n'a pas manqué de « *provoquer un problème de santé publique majeur* », souligne la commission d'enquête.

Par exemple, le nombre de cancers de la thyroïde serait trois à quatre fois plus fréquent chez les hommes et dix fois plus fréquent chez les femmes que dans des îles

voisines comme Hawaï. Il en va de même pour la leucémie.

Le ministère de la Défense nationale se proposerait de publier vers la fin de l'année un rapport complet « *sur les aspects radiologiques des essais nucléaires* » et l'Assemblée polynésienne pourrait demander au Parlement français l'étude d'un projet reconnaissant « *le principe de présomption* », ce qui permettrait d'indemniser les victimes de ces essais.

Ces indemnisations, dans le meilleur des cas, surviendraient plus de quarante ans après les faits. L'État n'est-il pas en train de « jouer la montre », attendant qu'il n'y ait plus personne de vivant à indemniser ?

Alain VALLER

• Janvier 1886, la grève des mineurs de Decazeville

La rupture avec les radicaux bourgeois

Le 26 janvier 1886, à 6 heures du matin, quatre mineurs du puits Paleyret à Decazeville refusaient de prendre le travail. Tous les ouvriers du puits les suivaient dans la grève, rejoints dans la matinée par d'autres puits. L'après-midi, le directeur Watrin rencontrait en mairie une délégation des grévistes, mais refusait toute concession. La foule en colère le poursuivait, l'assiégeait, le tuait et jetait son corps par la fenêtre.

Dès le lendemain, Jules Guesde, l'un des fondateurs du mouvement socialiste en France, écrivait dans son journal *Le cri du peuple* : « *Le sang avait coulé. Par extraordinaire, pour la première fois peut-être, ce n'est pas du sang ouvrier. (...) Devant ce cadavre d'employeur, de tortureur, qui va tirer des larmes de tous les yeux bourgeois et des condamnations d'une justice également bourgeoise, il nous est impossible de penser à autre chose qu'aux souffrances, aux injures et aux provocations dont une pareille mort n'est que le couronnement, pour ne pas dire le châtimement.* »

Une exploitation féroce

Dans cette petite ville de l'Aveyron, créée en 1825 par le duc Decazes, l'exploitation était féroce. La Société des Houillères de l'Aveyron voulait en outre imposer à ses ouvriers d'élire les candidats royalistes et cléricaux, contre la République instaurée dix ans auparavant.

Watrin s'était fait l'agent impitoyable de cette politique. Dans ces mines dangereuses, où la présence de pyrites déclenchait des incendies, il rognait sur tous les travaux de sécurité. Par un système d'amendes et de retenues, il avait réussi à réduire considérablement les salaires. Un système de magasin d'entreprise, l'économat, faisait payer plus cher aux ouvriers les produits de première nécessité et ruinait les petits commerçants. Le préfet avait prévenu la compagnie et le ministre de l'Intérieur : une explosion était inévitable. Pourtant, la compagnie ne fit rien, et finalement Watrin en fit les frais.

Aussitôt après, cavalerie et infanterie occupèrent la ville et les puits. Les arrestations de grévistes se multiplièrent. Le 29



Le dessinateur Grandjouan a illustré les interventions de l'armée contre une série de grèves fin du 19^e et début du 20^e siècle.

janvier, le travail reprit sur quelques promesses de la direction, qu'elle s'empessa de trahir. Comptant sur l'armée et sur la répression pour imposer une défaite totale aux ouvriers, elle réduisit encore les salaires. Du coup, la grève reprit le 25 février, et elle devait durer jusqu'au 14 juin.

Entre-temps, ce conflit était devenu une affaire politique nationale. La presse socialiste, en particulier le journal du Parti Ouvrier Français, le parti de Guesdes, et le journal *L'intransigeant* avaient pris parti pour les grévistes. À la Chambre, le 11 février le député socialiste Basly, qui avait lui-même été mineur pendant dix-huit ans, interpella le gouvernement. Sous les huées de la droite royaliste et les avertissements du président de séance, il dénonça Watrin l'affameur, justifia la révolte ouvrière en invoquant la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, réclama la mise en liberté des ouvriers arrêtés et développa un programme de revendications ouvrières, comprenant en particulier la revendication de la journée de huit heures et celle d'un salaire minimum. Seuls trois députés ouvriers osèrent se lever pour l'applaudir. Jules Guesde déclara : « *Les classes et leur lutte fatale ont fait leur entrée au Palais-Bourbon* ».

La création du « groupe ouvrier »

Jusqu'alors, les quelques députés ouvriers, élus sur des listes d'alliance avec des radi-

caux bourgeois, ne s'en distinguaient guère. Or, après la mort de Watrin, tous les républicains, même les radicaux, même Jean Jaurès qui en faisait encore partie, firent bloc avec la droite royaliste pour la défense de l'ordre et de la propriété. Basly puis Camélinat firent le choix inverse, inspirés par leur conscience de classe et leur solidarité avec les grévistes. Des élus et les journalistes socialistes se solidarisèrent avec eux. Neuf députés formèrent ensuite un « groupe ouvrier » réclamant la nationalisation de la propriété.

Dans tout le pays les manifestations et les meetings en faveur des mineurs de Decazeville se multiplièrent, animés par les dirigeants socialistes Jules Guesde, Paul Lafargue, Louise Michel ou le blanquiste Eudes. Le Conseil municipal de Paris vota 10 000 F d'aide aux grévistes, le Conseil général de la Seine 5 000 F, suivis par des dizaines de conseils municipaux de banlieue et de province. Des wagons de pommes de terre leur arrivaient, pour les aider à tenir.

À Paris, le député Rochefort démissionna pour protester contre les arrestations des grévistes et l'élection partielle qui suivit cette démission permit de faire campagne pour ou contre la grève. Les socialistes se mirent d'accord pour présenter l'ouvrier graveur Ernest Roche, contre un candidat radical soutenu aussi par le centre et la droite. Ce dernier l'emporta par 146 000 voix contre 100 000 pour Roche, arrivé en tête dans

les quartiers ouvriers. C'était un vote de classe et Eugène Pottier, l'auteur des paroles de *L'Internationale*, écrivit une chanson dont le refrain dit :

« *Nous sommes Cent mille hommes !* »

Finalement, la direction des mines de Decazeville céda sur les salaires le 12 juin et le travail reprit le 14. Mais les poursuites contre les grévistes continuèrent. Du 15 au 20 juin, la cour d'assises de Rodez jugea neuf ouvriers et une ouvrière accusés de la mort de Watrin. Six furent acquittés, mais quatre condamnations tombèrent : 8 ans de travaux forcés, 5, 6 et 7 ans de réclusion. En septembre, aux assises de la Seine, ce fut le tour de Jules Guesde, de Paul Lafargue et du docteur Susini, accusés d'avoir, dans un meeting du Parti Ouvrier Français, appelé au meurtre et à la suppression de la propriété privée. Ils se défendirent en accusant la société capitaliste et furent tous trois acquittés.

Le redressement du mouvement ouvrier

La grève de Decazeville allait marquer une étape dans la remontée du mouvement ouvrier français décapité par l'écrasement de la Commune. Elle a mis en évidence non seulement la solidarité ouvrière qui s'organisait, mais aussi l'incompatibilité des intérêts prolétaires avec ceux de la bourgeoisie, aussi radicale fût-elle. C'est ce que Friedrich Engels soulignait dans ses lettres à Paul Lafargue : « *La glace – la toute-puissance parlementaire des radicaux – est rompue. C'était cette superstition chez les ouvriers parisiens, cette croyance qu'en allant au-delà des radicaux on mettait en danger la République ou du moins on ferait le jeu des opportunistes en divisant le "parti révolutionnaire", qui faisait la force des radicaux.* » (16 février) « *Cette apparition d'un parti ouvrier au Palais-Bourbon est le grand événement de l'année. La chape est maintenant rompue sous laquelle les radicaux avaient réussi jusqu'à présent à étouffer les masses laborieuses en France.* » (Lettre du 15-16 mars)

Cette nécessité d'une politique de classe, indépendante des politiciens bourgeois « de gauche », que souligna la grève de Decazeville, est toujours d'actualité 120 ans plus tard.

Vincent GELAS

• Les clubs de foot bientôt cotés en Bourse ?

Buts en or et profits en béton

Le ministre des Sports, Jean-François Lamour, a réuni le 31 janvier les « acteurs du sport professionnel » pour discuter de l'éventuelle introduction en Bourse de certains clubs sportifs. En effet si, comme le précise la loi Buffet (ministre des Sports du gouvernement Jospin) de 1999, les clubs sportifs peuvent se constituer en société anonyme et distribuer des dividendes, ils ne peuvent pas encore, en France, être cotés en Bourse. Or les propriétaires des clubs les plus riches, comme certains clubs de foot qui brassent des milliards, veulent pouvoir agrandir leurs affaires et leurs bénéfices en accédant à la Bourse et à ses possibilités spéculatives.

Le sport professionnel est depuis longtemps une affaire capitaliste comme une autre, mais le ministre se croit tout de même obligé de respecter les apparences. Il souhaite que l'introduction en Bourse préserve « *l'équité des compétitions sportives* », éclairant ainsi le rapport étroit entre le capital engagé et le résultat des compétitions. Il est évident, même pour un ministre, qu'une équipe qui a vendu fort cher les droits de retransmission de ses matches ne peut pas être éliminée trop tôt d'une compétition internationale.

De plus, ajoute le ministre, « *la solidarité entre sport professionnel et sport amateur* » ne devra pas être affectée par les opérations boursières. Cela ne risque pas d'arriver, car cette solidarité n'existe pas. Quels que soient les profits ou les faillites des grands clubs professionnels, les enfants des cités ouvrières ne continueront à pratiquer le football que s'il y a des bénévoles pour s'occuper d'eux et si leur municipalité leur donne un coup de main.

Les lois dans l'intérêt des plus riches, toute l'activité soumise à la loi du profit, et des bonimenteurs pour expliquer que c'est pour le bien du plus grand nombre... Comme disent les entraîneurs des clubs locaux, « le foot, c'est l'école de la vie » !

Paul GALOIS

• Baisse du chômage

Où ça ?

Le gouvernement annonce qu'il y aurait 19 300 demandeurs d'emploi en moins en décembre 2005, soit une baisse de 0,8 % qui toucherait équitablement toutes les catégories : les jeunes, les chômeurs de longue durée et les hommes comme les femmes.

Ces chiffres viendraient confirmer la baisse continue du chômage depuis neuf mois, Borloo annonçant 178 000 chômeurs en moins depuis avril 2005. Il y aurait donc aujourd'hui 2 300 000 chômeurs soit 9,5 % de la population active. Bien sûr cette « réussite » serait à mettre à l'actif de Villepin qui avait proclamé que sa priorité était, depuis son arrivée à Matignon, de réussir là où ses prédécesseurs avaient échoué, à savoir diminuer le chômage.

Dans le même temps, l'ANPE se vante d'une augmentation des offres d'emplois de 17,3 % en un an, avec environ 230 000 propositions. Mais la moitié seulement de ces offres

concernent des emplois dits « durables » dans le vocabulaire ANPE, c'est-à-dire de plus de six mois. Et ce sont les propositions d'emplois précaires, dont la durée ne dépassent pas six mois, voire même un mois, qui restent les plus nombreuses, avec près de 120 000. On est déjà plus près de la réalité avec ces chiffres car tous les chômeurs savent bien que du travail il n'y en a guère et que le plus souvent, ce que leur propose l'ANPE ne suffit pas à vivre et à faire vivre une famille. De plus si l'ANPE se vante de ces 230 000 offres d'emplois, cela rappelle simplement que puisqu'il y a officiellement 2 300 000 demandeurs d'emplois, elle n'a rien à proposer à plus de deux millions d'entre eux.

Devant les annonces triomphales du gouvernement et de l'ANPE, d'autres instituts comme l'INSEE s'interrogent sur la façon d'obtenir de tels résultats, et pointent du doigt les résultats de la « *modification de la gestion administrative des chômeurs* ». En effet les ANPE,

en appliquant les nouvelles mesures de contrôle des chômeurs mises en place depuis 2005, ont obtenu une progression spectaculaire de la sortie des fichiers pour « *absence de contrôle* ». En 2005 près de 115 000 chômeurs de plus ont été ainsi « *sortis* » des fichiers par rapport à 2004.

Cela fait longtemps déjà que, faute de s'attaquer aux vraies causes du chômage en interdisant les licenciements collectifs, les gouvernements successifs se sont chargés de manipuler les chiffres. Et Borloo aura bien du mal à nous convaincre que le chômage baisse alors qu'on voit de nombreuses entreprises, y compris celles qui font des bénéfices, licencier par charrettes des centaines de travailleurs et les réduire, eux et leurs familles, à la misère. C'est cela la vraie réalité du chômage, quoi qu'en disent les statistiques gouvernementales qui, en annonçant des chiffres en baisse, ne trompent personne.

Cédric DUVAL

• Logement social

C'est la loi SRU que l'UMP nettoie au Kärcher

Après les émeutes des banlieues, médias et politiciens avaient dénoncé les conditions qui avaient provoqué l'explosion. Parmi celles-ci, l'existence des « cités », ces ghettos pour les pauvres. Mais dénoncer c'est une chose, agir c'en est une autre, comme le montre la récente modification de la loi SRU.

Cette loi dite de Solidarité et Renouvellement Urbains est censée imposer la répartition partielle de l'habitat social (c'est-à-dire des HLM) entre les communes pauvres et les communes riches. Adoptée sous Jospin, en 2000, elle fait obligation à toutes les communes urbaines (de plus de 3 500 habitants dans le pays et plus de 1 500 habitants en région parisienne) d'avoir au minimum 20 % de logements sociaux.

Certaines communes populaires comptent en effet 50 % voire 60 % de logements sociaux alors que d'autres comme Neuilly-sur-Seine, Saint-Maur ou Le Raincy n'en ont presque pas.

Si cette loi était appliquée partout, cela entraînerait la construction de plusieurs centaines de milliers de logements sociaux. Mais plus de 700 communes ne respectent pas cette loi. Et la plupart des maires des dites communes (appuyés par les habitants aisés) cherchent à échapper aux contraintes de la loi SRU, lesquelles ne sont pourtant pas très sévères, car les autorités tiennent compte des « efforts » faits par les communes pour réaliser l'objectif. Ainsi Neuilly qui est passé de 1,3 % à 2,6 % de logements dits sociaux n'était passible jusqu'à présent d'aucune sanction (ce qui pourrait changer cette année). Mais s'il n'y a rien de fait les communes doivent payer 152 euros par an par logement manquant (somme qui peut être doublée dans certains cas). Ce qui n'est de toute façon pas bien cher.

Cependant une partie des maires et des députés de droite souhaitent l'abrogation de la loi SRU (le maire de Saint-Maur par exemple la réclame ouvertement), et du 24 au 26 janvier, l'Assemblée nationale a tenté de diminuer la portée de cette loi et y est parvenue en partie.

Une première tentative a fait long feu. Il s'agissait d'appliquer le quota des 20 % au niveau non de chaque commune mais de l'intercommunalité. Ainsi, si Le Raincy, ville aisée, n'atteint pas les 20 % ce n'est pas grave du moment que les communes qui l'entourent, elles, dépassent largement ce taux, car on aurait alors fait la moyenne.

Il s'agissait-là d'un véritable torpillage de la loi SRU. Un groupe de députés de l'UMP l'a tenté, mais le gouvernement s'étant déclaré contre, et l'Abbé Pierre étant ce jour-là dans les tribunes, l'Assemblée nationale a rejeté ce premier projet. Mais le 26 janvier, un second projet de modification de la loi SRU, proposé par l'UMP, a été adopté.

Il s'agit de faire entrer en ligne de compte dans les logements sociaux ceux qui sont « *vendus et construits dans le cadre d'opération d'accession sociale à la propriété* ». Lorsque, par exemple, des sociétés d'HLM vendent des logements à leurs anciens locataires (ou à d'autres) il s'agit d'une « *accession à la propriété* »... « *sociale* » puisqu'on est dans le secteur des HLM. C'est bien évidemment un détournement de la notion de logement social, celui-ci étant précisément destiné en priorité à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter un logement.

Grâce à cet artifice il sera plus facile à certaines municipalités d'atteindre le fameux quota, non pas en construisant des HLM locatifs, mais en vendant des logements dans le cadre d'opérations d'accession à la propriété, qualifiées de « *sociales* ». Ce système offre en outre l'avantage, en y favorisant « l'accession à la propriété », de limiter la venue des pauvres dans les communes les plus riches.

Sarkozy parlait de nettoyer La Courneuve au Kärcher. Mais c'est la crasse sociale des plus riches qu'il faudrait nettoyer, à Neuilly, la ville dont il fut maire, et dans un certain nombre d'autres !

André VICTOR

• Négociations sur la fiscalité européenne

Vous avez dit « union » ?

Après l'échec des négociations au niveau européen pour une TVA réduite dans la restauration, Chirac vient d'essayer un nouveau revers à propos de la TVA réduite appliquée depuis 1999 pour les travaux dans le bâtiment.

Alors qu'après un premier refus, les gouvernements tchèque et chypriote avaient finalement accepté un compromis prolongeant jusqu'en 2010 les taux de TVA réduits sur les services « à haute intensité de main-d'œuvre », comme la rénovation des logements, les soins à domicile ou la coiffure, c'est la Pologne qui a opposé son veto à la prolongation de cette mesure.

Les porte-parole des entrepreneurs français du bâtiment se disent consternés par cette décision du gouvernement polonais. Selon eux, le retour à une TVA de 19,6 % au lieu de 5,5 %, qui fait grimper les factures au détriment des particuliers, pourrait menacer 85 000 emplois et encourager le travail au noir. Une manière comme une autre d'appeler le gouvernement – si sensible aux demandes du patronat – à faire un effort de compensation en

leur faveur !

Appliquées par neuf États, dont la France, ces dérogations au régime général de la TVA dans l'Union européenne ont expiré depuis le 31 décembre. Or, tout accord sur des questions fiscales doit être adopté à l'unanimité des vingt-cinq États membres de l'UE.

La nécessité de parvenir à un compromis accepté par tous ouvre donc la porte à toutes sortes de tractations dans les couloirs de Bruxelles, chaque État essayant de troquer sa signature contre des avantages pour lui-même. La ministre des Finances polonaise, Zyta Gilowska, n'a d'ailleurs pas caché que son refus était justifié par le fait que ses partenaires n'avaient fait aucune concession sur les revendications de son pays.

C'est une allusion au fait que lors de leur adhésion à l'UE, la Pologne et la République tchèque avaient obtenu l'autorisation de taxer moins lourdement leurs logements neufs, arguant du fait qu'une TVA réduite leur était nécessaire pour améliorer leur parc d'habitations. Or cette dérogation ne leur avait été accordée que jusqu'en 2007 et ces derniè-

res semaines, ces deux pays ont vainement tenté d'obtenir que cette mesure soit prolongée au-delà de cette date. En opposant son veto, le gouvernement polonais ne fait donc que défendre ses propres intérêts face aux grandes puissances européennes, et notamment la France, qui essaient souvent de faire prévaloir les leurs.

Des gouvernements engagés dans des litiges et des marchandages sans fin chaque fois que l'un veut donner quelques avantages à ses entrepreneurs du bâtiment, l'autre un taux de TVA réduit aux patrons de restaurant, un troisième limiter sa contribution au budget, voilà le spectacle qu'offre « l'Union » européenne. Les gouvernements de celle-ci sont au moins d'accord sur une chose : si on les voit souvent se déchirer autour de quelques avantages à concéder aux possédants de leur pays, on ne les voit jamais se battre, par exemple, pour défendre le niveau des salaires, des retraites ou celui de la protection sociale.

Roger MEYNIER

De Robien recule, un peu, devant la montée du mécontentement

Le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, a annoncé mardi 31 janvier dans un communiqué « *qu'aucun établissement scolaire ne sortira du dispositif d'éducation prioritaire* » avant la rentrée 2006, alors qu'il avait annoncé en décembre que « *100 à 150 collèges ne seraient plus classés en ZEP d'ici 3 ans* », et que la liste en serait publiée au printemps.

Cette nouvelle ne pourra que réjouir les enseignants qui, depuis quelques semaines, se mobilisent pour protester contre la suppression de moyens pour l'éducation annoncés par le ministre et les conforter dans l'idée que cette mobilisation doit se poursuivre.

En Seine-Saint-Denis, un département où la dégradation des conditions d'enseignement est particulièrement sensible, le jeudi 26 janvier, à l'appel de la FSU, la principale fédération de l'éducation, et d'autres syndicats, 50 % d'enseignants d'écoles, de collèges et de lycées du département se sont mis en grève. Et près de 2 000 manifestants se sont retrouvés devant

l'inspection académique.

Alors que les conditions d'enseignement deviennent de plus en plus difficiles, les annonces de suppressions massives de postes d'enseignants (près de 6 000), celle d'une réforme des Zones d'éducation prioritaire, (ZEP), dont la conséquence est de supprimer le peu de moyens dont les établissements peuvent disposer quand ils sont « classés ZEP » sont apparues pour ce qu'elles sont, de véritables provocations.

Car éliminer les problèmes de violence dans les établissements scolaires et permettre à tous les jeunes d'acquérir une culture suffisante nécessiteraient au contraire l'embauche



Le 26 janvier, devant un collège de Montreuil, les enseignants demandent à exercer leur droit de retrait face aux agressions.

de milliers d'enseignants, de surveillants, d'infirmières, de personnels d'entretien.

Le mécontentement se manifeste depuis plusieurs semaines, bien au-delà du seul département de la Seine-Saint-Denis, suite aux violences sur-

venues dans de nombreux établissements. Et il aura l'occasion de se manifester de nouveau durant la journée de grève dans la fonction publique du jeudi 2 février, espérons-le, encore plus massivement.

Aline RETESSE

• Collège Jean-Vilar – La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

En grève pour des moyens

Au collège Jean-Vilar à La Courneuve, nous avons été 75 % à faire grève le jeudi 26 janvier et nous sommes allés crier massivement, avec près de 2 000 enseignants du département, devant l'inspection académique : « *ZEP en colère, ministère au Kärscher* », « *À 14 ans, on veut l'éducation, pas l'exploitation* » ou encore « *Dans tous les quartiers, dans toutes les régions, un même droit à l'éducation* ».

Nous avons toutes les raisons d'être mécontents. En effet, les premières informations que nous avons sur notre dotation horaire (nombre des heures données au collège pour assurer les cours aux élèves) montrent qu'elle baisserait d'environ 10 %, ce qui aurait pour conséquence de diminuer le nombre de classes et donc d'augmenter le nombre d'élèves par classe (de 24, on pourrait passer à 28). En ce qui concerne

le personnel de vie scolaire, deux aides éducateurs en fin de contrat partent cette année et un l'an prochain. « *Comme ce statut disparaît*, affirme le rectorat, *ces trois personnes seront remplacées par un seul assistant d'éducation*. » De plus, nous risquons de perdre un conseiller d'éducation car « *ce statut n'existant pas en Europe, il faut harmoniser et le faire disparaître en France* », prétend le ministère.

Sur la commune de La Courneuve, aucun établissement n'a été jugé assez en difficulté pour obtenir des moyens supplémentaires.

Moins de moyens pour faire cours aux élèves, moins de moyens pour les encadrer hors des cours, dans notre collège, comme ailleurs dans le pays, voilà la réponse du gouvernement à la dégradation des conditions d'enseignement.

Correspondant local

• Lycée Jean-Moulin – Le Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)

Le mépris du gouvernement conduit à l'inacceptable

Au lycée Jean-Moulin du Blanc-Mesnil, les incidents se succèdent depuis quelques mois : insultes, menaces et même des coups contre plusieurs professeurs. Mardi 24 janvier, alors qu'une enseignante tentait d'intervenir dans un règlement de comptes à l'entrée du lycée, un élève a braqué sur elle un revolver à gaz lacrymogène. Il a tiré, heureusement sans dommage physique pour elle. Le même jour, une autre enseignante a été menacée ouvertement en classe par un élève qui avait peu avant fait allusion à l'enseignante poignardée à Étampes.

Le lendemain, l'ensemble des professeurs a refusé de faire cours. Malgré la gravité de ces événements, la grande majorité du personnel refuse les soi-disant solutions policières. Pour nous, il faut commencer par assurer des conditions décentes de travail au lycée. C'est pour l'instant loin d'être le cas, et cela a grandement contribué à accroître les tensions. Le lycée a été conçu pour 450 élèves, nous en accueillons aujourd'hui 800. Il n'y a pas assez de salles pour installer toutes les classes. En fait, nous ne pouvons fonctionner que parce que certaines classes sont

en stage, donc hors de l'établissement.

Les élèves ne disposent d'aucun lieu de repos ou de permanence à l'abri du froid, en dehors d'une salle sordide et non surveillée. Nous manquons tout aussi dramatiquement de personnel de vie scolaire. Les surveillants, en nombre très largement insuffisant, sont parfois tellement débordés qu'ils ne peuvent faire face aux problèmes. Le mardi des événements, par exemple, ils avaient dû appeler des enseignants à l'aide pour intervenir dans la cour. Il n'y a que deux conseillers principaux d'éducation (CPE), et

malgré tous leurs efforts ils ne peuvent assurer un suivi réel des quelque 400 élèves que chacun a en charge.

Pour dénoncer cette situation, nous avons déjà fait quatre jours de grève en septembre. Le rectorat a refusé de créer les postes nécessaires, prenant la responsabilité de la dégradation catastrophique constatée dans notre établissement comme dans de nombreux autres. Jeudi 26 janvier, une moitié des enseignants a encore fait grève pour exiger les moyens de travailler, et beaucoup comptaient recommencer le 2 février.

Le ministre et le prestige de l'uniforme

Histoire de donner l'impression qu'il fait quelque chose contre la violence à l'école, le ministre de l'Éducation, de Robien, poursuit sa « réflexion » sur l'introduction de la police dans les établissements scolaires dits difficiles. Et il vient de renouveler la visite qu'un de ses prédécesseurs, Xavier Darcos, avait faite il y a trois ans dans la même école d'un quartier populaire de Londres. La présence de la police dans cet établissement, comme dans les 150 autres du pays concernés par l'expérience, se réduit à un seul policier en uniforme par école, mais sans menottes, a précisé le policier au ministre.

On ne nous dit pas si celui de l'école visitée en a assez d'être pris pour une bête de foire par des ministres français chargés de l'éducation. En revanche, comme on peut aisément l'imaginer, le bobby britannique en question ne réussit qu'en partie à régler les problèmes de discipline et d'absentéisme auxquels il est censé veiller. En France, ce genre d'activité relève des tâches effectuées par des surveillants et surtout par les conseillers principaux d'éducation (CPE), fonction qui n'existe pas au Royaume-Uni.

Passons sur l'aspect publicitaire de ce voyage ministériel. La présence d'un policier dans les établissements scolaires n'améliorerait certainement pas grand-chose quand les difficultés surgissent dans les salles de classes. Quant au suivi des élèves, dans les établissements difficiles et hors de ceux-ci, si de Robien et consorts s'en préoccupaient un tant soit peu, ils maintiendraient les effectifs de ces surveillants, CPE, assistantes sociales, dont ils rognent le nombre, et qui n'ont pas besoin d'être en uniforme et en képi pour accomplir leur tâche.

Lors de sa visite londonienne, et face au constat évident que la présence d'un policier n'a pas réglé grand-chose, de Robien s'en est sorti par une pirouette : « *C'est parce qu'il faudrait deux policiers au lieu d'un !* » Et pourquoi pas un commissariat dans chaque école tant qu'il y est ? Poursuivons dans la même veine : avec un ministre de l'Éducation, ce n'est déjà pas bien, alors, avec deux Robien, bonjour les dégâts.

Michel ROCCO

• Mittal Steel – Arcelor

Bataille de requins et de crocodiles

Le 24 janvier, le trust sidérurgique Arcelor s'emparait par une offre publique d'achat (OPA) de l'entreprise canadienne Dofasco, en déboursant 4 milliards d'euros, payant les actions Dofasco 61 % de plus que leur prix initial.

Trois jours plus tard, Arcelor était lui-même l'objet d'une OPA par le premier producteur mondial d'acier, Mittal Steel, qui propose de mettre sur la table pas moins de 18,6 milliards d'euros, 27 % de plus que le cours des actions Arcelor du moment.

La presse patronale avait salué la prise de possession de Dofasco comme un succès.



« Arcelor s'achète une place sur le marché américain », titrait *La Tribune*. Mais Mittal Steel y est présenté au contraire comme une entreprise indienne voulant mettre la main sur une entreprise française et européenne. « Arcelor barre la route au raid de l'indien Mittal », claironne la même *Tribune*. *L'Humanité*, qui n'est pas en reste de nationalisme, y voit « l'acier français dans la fournaise boursière ». Guy Dollé, PDG d'Arcelor, déclare refuser l'OPA, et joue à fond sur ce nationalisme. Il invite même les organisations syndicales à aller voir du côté des pratiques sociales de Mittal Steel...

Comme si Arcelor avait eu le moindre respect des conditions d'emploi, de travail et de vie de ses salariés depuis sa fondation. Arcelor a été constitué fin 2000 par la fusion des sociétés française, luxembourgeoise et espagnole Usinor, Arbed et Aceralia. Son siège social est au Luxembourg, un mini-État très connu comme paradis fiscal pour les entreprises.

Dès sa formation, Arcelor a annoncé des milliers de suppressions d'emplois en France, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne. Il a fermé ou va fermer totalement ou partiellement d'autres usines, comme celle de Biache ou d'Isbergues dans le Pas-de-Calais. Il ne remplace pas les 1 500 départs annuels en retraite, contraignant les travailleurs qui restent à des cadences plus dures. Et cela uniquement pour faire plus de profits.

Serge VIARD

Et quels profits ! 2,31 milliards d'euros en 2004 ! 2,59 milliards, durant les seuls neuf premiers mois de 2005 ! Sans compter qu'Arcelor s'est massivement désendetté. À l'échelle des 94 000 salariés du groupe, les profits de 2005 représentent 3 061 euros par salarié et par mois, bien plus qu'un salaire ouvrier ! Des salaires qui n'ont augmenté que de 1,4 % et 250 euros de primes à Arcelor-Dunkerque, alors que les actionnaires augmentaient leurs dividendes de 71 % dans l'année !

Avant d'acquérir Dofasco, Arcelor avait un « trésor de guerre », des réserves estimées à 8 milliards d'euros. C'est de tous

ces profits passés et futurs que Mittal Steel veut s'emparer, comme Arcelor s'est emparé de Dofasco pour les profits que rapporte le marché d'Amérique du Nord. Il n'y a là vraiment aucune différence.

Quant aux pratiques sociales d'Arcelor, une émission de radio belge expliquait le 19 février 2005 qu'en cas de menace de grève dans l'usine Arcelor-Belgo de Montlevade au Brésil, la direction faisait intervenir la police civile et la police militaire pour conduire de force les ouvriers à l'usine. Interrogé par des syndicalistes français à ce sujet, le PDG Guy Dollé a fait semblant de ne pas être au courant. Pourtant, c'est bien lui qui prend toujours comme exemple les rendements des usines brésiliennes...

Bien des travailleurs d'Arcelor sont inquiets des nouvelles suppressions d'emplois que cette OPA pourrait entraîner. Évidemment, on ne peut avoir aucune confiance dans les grandes déclarations de Mittal qui jure qu'il ne fermera aucune usine et ne mettra pas en cause les emplois. Mais il n'y a aucune raison non plus de se retrouver du côté d'Arcelor qui a montré que ses dirigeants mentent avec autant de cynisme. La seule sauvegarde des conditions de vie des travailleurs d'Arcelor et de Mittal tient dans leur capacité à se défendre ensemble.

• Arcelor – Dunkerque

À propos des valeurs de l'entreprise



Le PDG d'Arcelor, G. Dollé, a justifié son refus de l'OPA de Mittal Steel par des « valeurs incompatibles ». Arcelor serait une « entreprise citoyenne », comme elle s'intitule elle-même. La réalité vécue par les travailleurs d'Arcelor à Dunkerque est très éloignée de ce conte bleu patronal.

Tout d'abord, le nombre des emplois continue inexorablement à y diminuer. L'usine, qui produit plus de 6 millions de tonnes d'acier, ne compte plus que 3 500 emplois équivalents temps plein. Ces dernières années, 430 emplois ont été supprimés entre les deux usines de Dunkerque et Mardyck. La moyenne d'âge dans l'usine est de plus de cinquante ans. Mais la direction n'embauche que très, très peu de jeunes.

Arcelor, pour ses travaux de

maintenance et d'entretien, fait appel en permanence à des entreprises sous-traitantes, qui elles-mêmes emploient des intérimaires. Les conditions de travail des 1 800 travailleurs des entreprises sous-traitantes sont souvent dures et dangereuses. Des explosions, des accidents se succèdent depuis des mois, car la direction d'Arcelor fait des économies systématiques sur le matériel. Elle a supprimé de nombreux postes de travail qui permettaient le suivi des installations. Et il faut toujours faire vite, car seule la production compte.

Quant au niveau de vie des travailleurs, l'affaire récente de la mutuelle, qui augmente ses tarifs de 8 à plus de 11 %, montre clairement l'attitude de la direction. Elle a refusé de compenser intégralement ces hausses « parce qu'il faut responsabiliser le salarié aux dépenses de santé ». La

morale de curés s'accorde ainsi parfaitement avec la course aux profits maxima.

La direction d'Arcelor se vante régulièrement de son souci de l'environnement. Mais la direction Fonte de l'entreprise expliquait elle-même fin 2004 que « l'environnement n'est pas une priorité budgétaire » et ne l'est pas devenu depuis. Arcelor est au premier rang des entreprises responsables de l'importante pollution industrielle sévissant à Dunkerque, tout comme elle est responsable d'une grande partie des malades de l'amiante. Elle fait tout d'ailleurs pour faire échec aux actions juridiques des travailleurs pour faire reconnaître ses responsabilités.

Oui, Arcelor a des valeurs, mais ce sont celles de la Bourse !

S. V.

— Mittal : un groupe indien — ou un groupe capitaliste ?

L'OPA de Mittal Steel sur Arcelor a aussitôt soulevé une vague de réactions contre « l'étranger », en l'occurrence contre les capitalistes indiens qui se lanceraient à l'assaut des entreprises européennes ou américaines. Le ministre des Finances, Thierry Breton, tente même de convaincre ses collègues européens de venir à la rescousse d'Arcelor contre ce groupe « indien ». Mais il se trouve que ce groupe prétendument indien est aussi très européen.

Car si son PDG, Lakshmi Mittal, est bien né en Inde, il réside à Londres. Son groupe a sa direction opérationnelle dans la capitale britannique et son siège à Rotterdam, aux Pays-Bas. Il est juridiquement un groupe néerlandais. Aucune de ses entreprises n'est même située en Inde ! Par contre nombre de ses usines sont en Europe. En France, c'est lui qui possède Unimetal depuis 1999. Autant dire que l'Inde n'est pas pour grand-chose dans ce bras de fer entre deux grands groupes capitalistes.

D'ailleurs Lakshmi Mittal ne

serait pas le premier à être né dans un pays du Tiers Monde et à avoir bâti sa fortune en dehors de son pays d'origine en exploitant des travailleurs de tous les continents. Il se comporte en cela comme tous les PDG des multinationales. Cela n'empêche nullement le PDG d'Arcelor de se livrer à une grossière démagogie en déclarant : « Arcelor et Mittal ne partagent ni la même vision stratégique, ni le même modèle de développement, ni les mêmes valeurs. » Pas les mêmes valeurs ? Mais Arcelor se livre depuis deux mois à une OPA hostile contre un groupe canadien qu'il vient de racheter ! Qu'à cela ne tienne, il affirme que Mittal Steel a « des usines à bas coûts produisant des aciers bas de gamme, avec un fort taux d'accidents du travail ». Comme si Arcelor payait bien ses ouvriers et se souciait de leur santé, alors qu'il est engagé dans un plan de licenciement de milliers de travailleurs, dont plus de mille en France, et qu'il contraint certains à travailler au-delà de 60 ans et jusqu'à 64 ans. Et pourtant il fait des bénéfices considérables

(730 % d'augmentation entre 2003 et 2004) mais ceux-ci sont en grande partie distribués aux actionnaires ou servent aux opérations de rachat.

Dès l'annonce de l'OPA, l'action de Mittal a bondi de 4 % et celle d'Arcelor de plus de 28 % en une journée. Derrière chacun des deux groupes, il y a de grandes banques européennes et américaines : derrière Arcelor, il y a Merrill Lynch, la Deutsche Bank, l'Union des Banques Suisses et la BNP. Derrière Mittal Steel, il y a Goldman Sachs, Citigroup, HSBC et Crédit Suisse.

Autant dire que tous les discours sur « la défense de la sidérurgie française et européenne » sont trompeurs et sont de la pure démagogie. Dans ce bras de fer entre requins du monde de la finance, les travailleurs n'ont à prendre le parti d'aucun patron mais bien plutôt à se préparer à défendre leurs propres intérêts contre tous.

Dominique CHABLIS

• SEB (Vosges)

La concurrence étrangère, un prétexte bidon

Le DRH de SEB a été copieusement conspué lors de sa venue, le 27 janvier, à l'usine SEB située dans les Vosges, dans la commune nommée Le Syndicat. SEB a annoncé la fermeture de cette usine qui compte 440 emplois et fabrique des fours, grille-pain et grille-viande. Au total, en y ajoutant les sous-traitants installés dans le secteur, 700 emplois devraient être liquidés, un drame pour la population locale.



Devant l'usine SEB du Syndicat, dans les Vosges

Personne ne croit aux reclassements promis. Des travailleurs de l'usine du Syndicat avaient bien accepté, lors de précédents plans de suppressions d'emplois, des mutations dans d'autres usines du groupe, en particulier à Dampierre dans le Jura... dont la fermeture vient d'être annoncée également. Des sifflants ont accueilli l'annonce qu'il n'y aurait pas de licenciements secs. « Nos enfants n'ont déjà pas de travail, alors comment vont-ils nous en trouver ? », s'est exclamée une ouvrière d'une quarantaine d'années. Un autre travailleur disait, scandalisé, sur France 3 : « Un jour envisagera-t-on de moins donner aux actionnaires ? » Tandis qu'une travailleuse constatait : « Ce sont nos dirigeants qui font fabriquer les grille-pain en Chine », visiblement pas dupe, à juste titre, des discours du patron sur « la concurrence chinoise ».

Actionnaire majoritaire, la famille Lescure possède 44 % du groupe SEB. Elle vit en

Suisse et figure parmi les 300 familles les plus riches du pays, à la tête d'une fortune de près d'un milliard d'euros, selon le magazine suisse *Bilan*. Et le magazine notait : « SEB a décidé de fabriquer en Chine une gamme d'articles bon marché. Une stratégie bien perçue par les investisseurs puisque le titre a nettement progressé en Bourse. » C'est tout dire. D'ailleurs, en décembre dernier, la Foncière Financière de Participation (FFP), actionnaire pour 5 % de SEB, derrière lequel se cache une autre grande famille bourgeoise, les Peugeot, a décidé d'accroître sa part dans le capital... sûrement pas par philanthropie !

Les familles bourgeoises abritées derrière un PDG au nom évocateur, Thierry de la Tour d'Artaise, veulent passer les emplois à la moulinette pour accroître leurs profits. Mais le prétexte de la concurrence chinoise, lui, est complètement grillé.

Étienne HOURDIN

• Centre hospitalier de Calais

Économies sur le dos du personnel

Le 16 janvier, la direction de l'hôpital de Calais a mis en place une réorganisation du travail des agents ASH (agents des services hospitaliers) et ASI (agents de service interne), responsables du nettoyage. Auparavant, les ASH étaient intégrées à une équipe d'aides-soignantes et d'infirmières. Elles connaissaient leur service, avaient un contact humain avec les malades, et aidaient ainsi aux tâches effectuées par les aides-soignantes.

Elles sont maintenant regroupées dans un pool qui centralise toutes les tâches de nettoyage. Mais en plus des chambres et services, il faut qu'elles assurent le nettoyage du bloc opératoire, de l'endoscopie et de l'imagerie médicale, qui jusqu'en décembre était assuré par cinq salariés d'une société privée. La direction a en effet mis fin au contrat avec cette société sous-traitante, sans pour autant embaucher. Et c'est donc aux agents de l'hôpital, pourtant en sous-effectif permanent, d'assurer ce travail.

En fait cette réorganisation des ASH ne sert qu'à faire des économies de personnel. Elle se

traduit par une fatigue supplémentaire et une dégradation des conditions de travail, y compris pour les aides-soignantes et les infirmières. Le résultat sera une diminution de la qualité de l'hygiène et de l'accueil des malades.

Depuis que la direction a annoncé, au mois d'octobre dernier, sa volonté de faire un pool d'ASH-ASI, le mécontentement n'a cessé de grandir. Plusieurs journées de grève ont été organisées, et suivies, fin 2005, obligeant au moins la direction à repousser son projet de quelques mois et à en gommer les aspects les plus révoltants. Une pétition a également été signée par plusieurs centaines d'agents et déposée par quatre-vingts d'entre eux dans le bureau du directeur.

La dernière journée de grève date du 16 janvier, les assignations massives ont fait qu'il y avait plus de personnel que d'habitude ! La direction voudrait donc passer en force.

La réorganisation du nettoyage s'inscrit, après les suppressions de postes de ces dernières années, dans un plan de redressement imposé par la

direction de l'hôpital et l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH). L'ARH justifie ce plan par le déficit de l'hôpital : 9 millions d'euros cumulés sur ces douze dernières années. Ce déficit n'est dû qu'à l'insuffisance du financement de l'État, qui n'a pas évolué alors que l'activité de l'hôpital, elle, a augmenté.

D'ailleurs cette situation à Calais n'est pas isolée. Les trois quarts des hôpitaux publics français sont en déficit. Ils ont cumulé jusqu'à un milliard d'euros de dettes fin 2005, conséquence de la politique des gouvernements successifs qui a été de sacrifier la santé publique.

Ce déficit sert aussi à l'ARH à reporter la reconstruction de l'hôpital de Calais sur un site à la périphérie de la ville. L'ARH se livre à un véritable chantage : il faut résorber la dette pour obtenir les crédits nécessaires à la reconstruction. La direction, en reprenant ces arguments hypocrites, accepte ce chantage et ce sont les agents qui devraient en faire les frais.

Mais le personnel n'a pas dit son dernier mot !

Correspondant local

• Entremont – Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine)

« C'est autrement bon »... pour les actionnaires

Après la fermeture de l'usine Nazart à Fougères, c'est au tour de la laiterie Entremont de Saint-Méen-le-Grand d'être victime des restructurations dans l'industrie laitière d'Ille-et-Vilaine.

C'est le vendredi 6 janvier que les travailleurs de cette entreprise, à 30 km à l'ouest de Rennes, ont appris par la presse la fermeture de leur usine dans quelques mois. Ce site de production compte 170 personnes et la presse ne parle que de 74 reclassements possibles dans d'autres usines du groupe, dont l'usine voisine de Montauban-de-Bretagne (15 km). La direction, elle, parle de 173 postes supprimés, en y incluant la fermeture de l'atelier de Carhaix, dans le Finistère, concerné lui aussi par cette restructuration.

En fermant son usine de Saint-Méen, Entremont veut concentrer la production. L'usine de Montauban, récemment modernisée, ne tourne qu'à 70 % de ses capacités. En y rapatriant le lait précédemment traité à Saint-Méen, elle tour-

nera à 85 %.

Filiale à 100 % de la holding CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille) détenue à 40 % (18 % directement et 22 % via une société commune avec BNP-Paribas) par une grosse famille bourgeoise, la famille Frère, le groupe Entremont emploie 4 000 personnes, dont 3 650 en France. La CNP, de son côté, possède 5 % du capital de Total et 7 % du capital de Suez. Ses bénéfices, en hausse, étaient de 380 millions d'euros en 2003 et de 570 millions d'euros en 2004. En 2004, elle a distribué 298 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Pour ces gens-là, peu importe le sort des travailleurs qui perdront leur emploi, pas plus que les difficultés économiques que provoquera la fermeture d'une usine de cette importance pour la commune rurale de Saint-Méen-le-Grand ! Celle-ci vient de se lancer dans la modernisation de la station d'épuration des eaux usées, justement pour satisfaire aux besoins croissants de l'usine

Entremont dont les rejets devaient correspondre à 60 % des eaux traitées par la station ! Problèmes financiers, difficultés techniques pour le fonctionnement de la station, chômage, tels sont donc les dégâts possibles de ces décisions brutales qui n'ont pour objectif que d'accroître la fortune de grands bourgeois, qui se moquent comme d'une guigne du sort de la population dont elle aggrave la situation.

Cela n'empêche pas la CNP de participer depuis le début de l'année 2002 aux initiatives du Fonds Charles-Albert Frère dont le but est « l'aide aux personnes atteintes d'un handicap physique (...) et aux victimes de la pauvreté ». Ces gens qui peuvent ruiner des communes et jeter les travailleurs à la rue se permettent ensuite d'avoir l'air charitable et se donnent bonne conscience en faisant l'aumône... à ceux que leur rapacité plonge dans la misère.

Correspondant LO

• Renault

Au plan Ghosn, les travailleurs doivent opposer le leur !

Le 9 février, Carlos Ghosn doit présenter son « plan » triennal pour Renault, un plan qui engendre toutes sortes de rumeurs dans la presse. Les discours catastrophistes contribuent d'ailleurs à inquiéter les salariés qui, de leur côté, ne sont guère mieux informés des intentions de la direction.

La seule chose qui ait filtré du plan de Ghosn concerne ce que la direction appelle le « *pilotage par la profitabilité* », qui se traduira par un décou-

page du groupe en cinq régions et une pression accrue sur les directeurs de projets pour respecter les budgets. En d'autres termes, l'objectif est toujours de faire des économies en augmentant le rendement, c'est-à-dire en exigeant sans cesse plus des travailleurs du groupe.

Bien que les responsables de certaines directions, comme la Direction des opérations internationales, aient affirmé aux employés du secteur qu'avec les restructurations à venir tout le monde aurait un poste, il serait question de réduire les coûts d'un milliard

d'euros sur l'ensemble du groupe – ce qui, d'après la presse, passerait par la suppression de 10 % des effectifs.

Certes, les réductions d'effectifs et les pressions accrues sur le personnel n'ont rien de nouveau. C'est grâce à cela que les bénéfices de Renault ont augmenté de plus de 43 % en 2004 par rapport à 2003, atteignant 3,55 milliards d'euros. La « profitabilité » de notre travail, les actionnaires – et eux seuls – en ont vu la couleur : leurs dividendes ont connu une hausse de 28 % en 2004 (par rapport à 2003),

alors que les augmentations générales de salaires en 2004 n'ont été que de 2 %. Et Ghosn a révélé aux journalistes que Renault dispose d'un « trésor de guerre » de 7 milliards d'euros.

Face à cela, la CGT appelle, au niveau du groupe Renault, à une journée de grève et de manifestations le 9 février. Toutes les filiales, toutes les usines Renault sont conviées par le syndicat à rejoindre ce jour-là Boulogne-Billancourt, où se tiendra le Comité central d'entreprise. Mais pour l'instant, la CGT ne met rien de

précis en avant, si ce n'est son « projet industriel », alors que les préoccupations et les revendications des travailleurs portent sur les conditions de travail, l'opposition aux suppressions de postes et l'augmentation des salaires.

Les travailleurs ont toutes les raisons de participer au mouvement et au rassemblement prévu le 9 février, mais sur la base des revendications de salaire et d'emploi, que la direction de Renault a largement de quoi satisfaire !

Correspondant LO

• Renault – Le Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine)

On préférerait d'autres robinsonnades

Cela fera bientôt un an que la direction informatique de Renault – la DTISI – a migré dans les locaux flambant neufs au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine), abandonnant les vieux bureaux du « Trapèze » à Boulogne.

Quelques mois après le déménagement, le directeur, satisfait, fêta l'événement. Le maire du Plessis fut invité à une petite réception entre amis dans le nouveau bâtiment, Novadis. Il avait, quant à lui, fait placar-

der de gigantesques « Bienvenue à Renault » dans la ville.

De notre côté, ce déménagement a suscité moins d'enthousiasme. Nous sommes nombreux à avoir des temps de transport beaucoup plus longs, parfois quatre heures et plus. Des navettes mises en place par la direction au départ de Boulogne et Versailles, seules quelques-unes ont subsisté, au prix prohibitif de sept euros par semaine, et dont les horaires ont

pour conséquence de rallonger le temps de travail.

Quant au bâtiment lui-même, c'est le règne de la ségrégation : les prestataires d'un côté, « les Renault » de l'autre et un système de badgeage omniprésent jusqu'à quatre fois pour atteindre son poste de travail, et pour le quitter !

Entre Le Plessis-Robinson, ou Robinson ou la vie sauvage, y'a pas photo !

Correspondant LO

• Renault – Flins (Yvelines)

Encore un accident grave aux Presses

À Renault Flins, dans l'atelier des Presses, on a une nouvelle fois frôlé la catastrophe. Dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 janvier, un pontier a été heurté par la chute d'un poste à vide, un élément qui pèse une demi-tonne. Il a eu le réflexe de se baisser ; la charge est passée au-dessus de lui, est tombée par terre et l'a heurté à la jambe. Il s'en sort avec une blessure sérieuse mais on a évité le pire : il y a deux ans, dans le même secteur, un autre pontier est mort écrasé par sa charge.

Cet atelier est dangereux en raison des tôles coupantes, des charges que l'on manipule et aussi du bruit incessant. Avec l'augmentation de la productivité, les outils de presse, qui pèsent plusieurs tonnes, sont stockés au plus près pour permettre les changements de gammes de fabrication le plus vite possible. L'encombrement est tel que les pontiers travaillent dans un espace restreint, coincés entre les empilements

d'outils dont ils doivent effectuer le transport.

Mais le manque de place n'est pas seul en cause. Cet accident a révélé l'absence de système de sécurité le plus élémentaire. Un pontier fait, seul, le transport et l'élingage des outils avec, accroché à la ceinture, le boîtier de radiocommande du pont. C'est probablement au moment de l'élingage que cette commande a heurté un des outils empilés et s'est déclenchée, provoquant la mise en route du pont et l'accident. Il y a encore six mois, après quelques secondes d'arrêt, les commandes se mettaient en veille et il fallait deux impulsions, donc un geste volontaire, pour les remettre en marche. Mais le système a été modifié et le nouveau, lui, reste en fonction en permanence.

L'accident a ému les travailleurs des Presses, d'autant plus que le chef n'a pas jugé bon d'arrêter la production. Voilà qui est bien à l'image de la direc-

tion ! Car c'est elle qui fait passer sa production avant tout, au mépris de la santé et de la vie des travailleurs.

Correspondant LO

• Hispano-Suiza – Villaroché (Seine-et-Marne)

Salariés en colère !

Comme les deux années précédentes, la direction d'Hispano-Suiza (qui est un ancien secteur de la Snecma, dont celle-ci a fait une filiale) a annoncé une prime d'intéressement égale à... zéro. Or le groupe Safran (dont font partie Hispano et Snecma) a fait de confortables bénéfices en 2005.

Au même moment, la Snecma qui se trouve sur le même site annonçait 1 400 euros de prime, soit une belle provocation pour les 900 salariés d'Hispano. Ceux-ci n'ont pas manqué de réagir !

Depuis le mercredi 18 janvier, des débrayages ont donc lieu tous les jours pour réclamer une prime équivalente et des négociations sur les salaires. Mais la direction a annoncé qu'elle ne voulait pas discuter avant février, et les salariés ont

dit non : « *C'est 1 500 euros net pour tous que nous voulons et tout de suite !* »

Le 26 janvier, réunis à 160, les travailleurs ont décidé d'empêcher la production de sortir le lendemain, jour le plus chargé. Malgré la présence d'un huissier immédiatement mandaté sur les lieux, ils se sont relayés, entre 50 et 100 grévistes, toute la journée du vendredi 27 janvier pour faire appliquer cette décision.

Les débrayages se poursuivaient mardi 31 janvier. Les années précédentes, les travailleurs d'Hispano avaient obtenu en partie gain de cause sur des problèmes semblables et suite à des mouvements identiques. Ils comptent bien, cette année encore, faire reculer le patron.

Correspondant LO

• Amiante

Quelques avancées grâce à la mobilisation

Samedi 28 janvier, pour la quatorzième fois depuis décembre 2004, les veuves de l'amiante de Dunkerque et l'Association régionale de défense des victimes de l'amiante (Ardeva) ont organisé une marche autour du palais de justice de Dunkerque, marche qui a réuni 350 personnes.

Ces femmes de travailleurs continuent leur combat pour qu'un procès des responsables de la plus grande catastrophe sanitaire ait lieu en correctionnelle. Or le 12 décembre dernier, le procureur de la Répu-

blique de Paris a finalement ouvert des informations judiciaires à propos de trois plaintes de travailleurs de Sollac-Arcelor, de Sotranet à Dunkerque et d'Eternit à Albi contre leurs patrons. Il a désigné une juge d'instruction du Pôle de santé publique pour les instruire. C'est la première fois en France qu'une telle procédure a lieu, et c'est grâce à l'acharnement des victimes et de leurs familles à faire valoir leurs droits contre les empoisonneurs. De plus, jeudi 26 janvier, les ministères de l'Intérieur et de la Justice ont

décidé la création d'une « cellule amiante » composée d'officiers de police judiciaire qui mèneront des investigations pour les juges d'instruction du Pôle de santé publique.

Deux conditions pour la tenue d'un procès pénal de l'amiante ayant été obtenues, les veuves de l'amiante et l'Ardeva ont décidé de suspendre provisoirement leurs manifestations régulières à Dunkerque. Ces manifestations reprendront si les choses n'avancent pas.

Serge VIARD

Le succès du Hamas, rançon de la politique israélienne

Les élections législatives palestiniennes du 26 janvier ont donné la victoire au mouvement islamiste radical Hamas qui, pour sa première participation à un scrutin législatif, remporte la majorité absolue, soit 76 sièges sur les 132 qui composent le Conseil législatif palestinien. Le Fatah, le parti de Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne depuis la mort de Yasser Arafat en novembre 2004, ne disposera désormais que de 43 sièges. C'est donc maintenant le Hamas qui devrait former le prochain gouvernement palestinien.

Un « processus de paix » qui n'en est pas un

Le gouvernement israélien, les gouvernements occidentaux se désolent de cette victoire d'une organisation islamiste qui a été aussi l'organisatrice de nombreux attentats visant aveuglement la population israélienne. Mais si, dans les territoires occupés, des centaines de milliers de voix se sont portées sur les candidats du mouvement islamiste, la responsabilité en revient à la politique des gouvernements israéliens successifs couverts par leurs alliés occidentaux. Ils ont organisé, approuvé, intensifié l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie, de Gaza, de Jérusalem-Est. Pendant des années, notamment avec Sharon à la tête du gouvernement, l'oppression de la population palestinienne par Israël s'est même traduite par un véritable terrorisme d'État, qui lui-même a fourni sans cesse de nouvelles recrues aux organisations palestiniennes pratiquant les attentats suicide. Un fossé de sang a été creusé entre les populations palestinienne et israélienne. Les accords d'Oslo signés en 1993 n'ont pas été appliqués. Ensuite c'est la mise en scène de la « feuille de route » qui a fait long feu dans l'interminable « processus de paix » que les Nations unies ont prétendu avoir défini pour régler la question israélo-palestinienne. Le prétendu « processus » s'est révélé sans espoir pour les presque quatre millions d'habitants des territoires qui doivent supporter les conditions de vie d'un camp de concentration, en sus des humiliations quotidiennes, du chômage, de la misère.

L'évacuation même de Gaza, en août 2005, présentée partout comme un geste positif d'Ariel Sharon, n'a été qu'une concession calculée, pour permettre en parallèle un renforce-

ment de la colonisation de la Cisjordanie et des quartiers est de Jerusalem et la poursuite de la construction du mur de béton haut de huit mètres, symbole et réalité de l'enfermement insupportable des Palestiniens dans des territoires de plus en plus morcelés et grignotés.

Les dirigeants nationalistes palestiniens, derrière Yasser Arafat et son parti le Fatah, ont accepté en 1993 les concessions qu'Israël leur demandait, et signé les accords d'Oslo. Israël n'a pour autant ni stoppé la colonisation ni laissé aux territoires palestiniens la possibilité de connaître un minimum de développement économique. En revanche il a sommé les dirigeants palestiniens de faire cesser toute action armée contre l'occupation israélienne. C'était créer toutes les conditions pour que les dirigeants palestiniens se déconsidèrent.

Les dirigeants de l'OLP comme du Fatah se sont pourtant trouvés à gérer un petit mais réel appareil d'État, avec ses forces de sécurité, ses fonctionnaires, son administration et même sa corruption, d'autant plus choquante dans cette situation. Les électeurs palestiniens ont donc sans doute voté non seulement contre une politique qui semble mener à l'impasse, mais aussi contre le clientélisme et les passe-droits que s'octroient des personnalités.

Les raisons du succès islamiste

Beaucoup ont certainement voté aussi non seulement contre l'attitude du Fatah, mais pour les hommes du Hamas. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont des partisans de l'intégrisme islamiste et, par



exemple, de l'application de la charia, mais les militants du Hamas, loin du pouvoir qu'ils étaient, semblent avoir gagné une réputation d'honnêteté. Au quotidien, les organisations islamistes ont une présence dans la population, à qui elles fournissent un appui dans l'état de détresse où elle se trouve : aide aux soins, à l'éducation, à la simple survie parfois. Les municipalités récemment gagnées par le Hamas ont permis de faire à plus large échelle cette démonstration et les subides reçus de pays et d'organisations amis y ont sans doute aidé.

Les candidats du Hamas avaient aussi évidemment l'aura d'un parti dont les militants se sont sacrifiés dans la lutte contre l'occupation israélienne. Les attentats que le parti a pu revendiquer ont sans doute servi cette image.

Il faut d'ailleurs rappeler que l'existence du mouvement islamiste en Palestine doit beaucoup, au départ, aux dirigeants israéliens eux-mêmes. Dans les années soixante-dix, ses premiers pas ont été encouragés par Golda Meir, alors Premier ministre travailliste, et par les autorités militaires en charge de Gaza et de la Cisjordanie. Le

gouvernement qui les autorisait à tisser leur toile à l'aide de subventions étrangères escomptait que son développement affaiblirait l'OLP et les partis nationalistes laïques. C'est ainsi qu'avec les encouragements des autorités israéliennes, le fondateur du Hamas, Ahmed Yassine, fut à l'origine d'une université islamique à Gaza où se développèrent également, en un peu plus de dix ans, jusqu'à six cents mosquées. Parallèlement, sur ses bases propres – théologiques – et sans être aucunement inquiété, le Hamas se créa en tant que parti en 1988, au moment de la première Intifada, la « guerre des pierres ». Il proposa lui aussi un drapeau à celle-ci, même s'il n'offrait pas un réel espoir à ces jeunes combattants d'obtenir une terre, un État souverain, une liberté longuement attendue.

Après son succès électoral, le Hamas ne peut guère développer d'illusions sur les solutions à la crise économique et au chômage que subit la population palestinienne, car même la solution à la crise israélo-palestinienne ne dépend pas de lui ni même vraiment des positions qu'il prendra. De plus en plus spoliés, sans travail et sans pos-

sibilités de circuler, les habitants des villes et des villages espèrent peut-être quelques améliorations de leur vie quotidienne. Mais rien dans le programme social du Hamas, se référant au « libéralisme » le plus conservateur, ne peut représenter les intérêts de la population pauvre. Sur le plan des mœurs, même s'il affirme qu'il n'obligera personne à se plier à ses positions réactionnaires comme par exemple à porter le voile, on comprend l'inquiétude de bien des Palestiniennes. Malheureusement, c'est peut-être seulement sur ce plan qu'il pourra appliquer vraiment sa politique, instaurant l'ordre moral à leurs dépens.

La victoire du Hamas en Palestine n'est au fond que le retour du bâton de la politique d'Israël. À la politique agressive d'Israël, où les tendances les plus jusqu'au-boutistes se sont renforcées, répond désormais le renforcement du parti islamiste en Palestine. Les dirigeants israéliens, dans la période qui vient, se serviront peut-être du prétexte de sa victoire pour se refuser à toute concession supplémentaire. Mais il y a à peine plus d'un an, le prétexte était Yasser Arafat, qui selon eux, n'était pas un interlocuteur. Puis quand celui-ci est mort, ils n'ont pas changé de politique sur le fond.

Alors il continuera à n'y avoir aucune solution au problème israélo-palestinien tant que les gouvernants d'Israël poursuivront leur politique de négation des droits des Palestiniens. Et cela que les Palestiniens soient dirigés par le Hamas, par le Fatah ou par qui que ce soit d'autre.

Viviane LAFONT

L'impérialisme, la "démocratie" et l'arme de l'aide internationale

Le verdict des urnes qui a donné un résultat largement majoritaire du Hamas aux élections législatives palestiniennes a immédiatement entraîné les commentaires hostiles des grandes puissances, des États-Unis et de leur allié israélien ainsi que de l'Union européenne et des Nations unies.

Tout en se félicitant hypocritement de l'importante participation électorale, Bush a aussitôt brandi la menace de couper les aides financières à l'Autorité palestinienne, si elle était composée de membres d'une « organisation terro-

riste ». L'Union européenne y a mis quelques formes, en conditionnant son soutien à un engagement ferme du futur gouvernement palestinien en faveur de la paix avec Israël... comme si celui-ci la proposait.

Ainsi la politique des États-Unis prétend être d'amener « la démocratie » dans le monde arabe, mais lorsque la réponse des urnes ne plaît pas à leurs dirigeants, ils répondent en menaçant d'étrangler financièrement les Palestiniens.

C'est particulièrement scandaleux quand on sait que, vu le bouclage de l'armée israélienne, l'économie palesti-

nienne et jusqu'au fonctionnement de l'Autorité sont suspendues au versement de ces subsides. En 2005, les États-Unis avaient versé 363 millions de dollars et l'Union européenne fournit une aide de 500 millions d'euros par an.

De son côté, un haut responsable israélien a annoncé qu'Israël allait geler les quelques 40 à 50 millions de dollars qu'il verse chaque mois pour rembourser les taxes douanières imposées aux marchandises destinées aux Palestiniens, et qui ne peuvent que transiter par le territoire israélien. D'après ce responsable, Israël

« exige des garanties sur le destinataire final de ces fonds » qui ne lui appartiennent pas et prendra « en compte la position de la communauté internationale ».

Il semble finalement que les États-Unis et l'Europe aient décidé provisoirement de ne pas suspendre leur aide, sans doute conscientes de l'explosion qu'ils risqueraient de provoquer par une telle mesure. Le simple fait d'en brandir la menace n'en est pas moins scandaleux.

V. L.